



Assemblée générale

Distr. générale
1^{er} avril 2011
Français
Original : anglais

Soixante-sixième session

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013*

Titre III Justice internationale et droit international

Chapitre 8 Affaires juridiques

(Programme 6 du cadre stratégique pour la période 2012-2013)**

Table des matières

	<i>Page</i>
Vue d'ensemble	3
A. Organes directeurs	12
1. Commission du droit international	12
2. Commission des Nations Unies pour le droit commercial international	12
B. Direction exécutive et administration	13
C. Programme de travail	15
Sous-programme 1. Services juridiques fournis à l'ensemble du système des Nations Unies	16
Sous-programme 2. Services juridiques généraux fournis aux organes et aux programmes des Nations Unies	20
Sous-programme 3. Développement progressif et codification du droit international	24
Sous-programme 4. Droit de la mer et affaires maritimes	28

* Une version condensée du budget-programme approuvé paraîtra ultérieurement sous la cote A/66/6/Add.1.

** A/65/6/Rev.1.



Sous-programme 5. Harmonisation, modernisation et unification progressives du droit commercial international	33
Sous-programme 6. Garde, enregistrement et publication des traités.	37
D. Appui au programme	41
Annexe	
Produits de l'exercice 2010-2011 non reconduits en 2012-2013.	45

Vue d'ensemble

Tableau 8.1

Prévisions de dépenses

Projet du Secrétaire général	44 503 500 dollars ^a
Montant révisé des crédits ouverts pour 2010-2011	45 396 500 dollars
^a Aux taux de 2010-2011.	

Tableau 8.2

Tableau d'effectifs proposé

<i>Postes</i>	<i>Nombre</i>	<i>Classe</i>
<i>Budget ordinaire</i>		
Postes proposés pour l'exercice biennal 2012-2013	144	1 SGA, 1 SSG, 4 D-2, 7 D-1, 18 P-5, 19 P-4, 21 P-3, 14 P-2/1, 11 G(1°C), 48 G(AC)
Transfert	4	2 G(1°C) : transfert de postes de la Section des traités au profit de la Division de la codification [1 G(1°C)] et de la Division des affaires maritimes et du droit de la mer [1 G(1°C)] 2 G(AC) : transfert de postes de la Division de la codification [1 G(AC)] et de la Division des affaires maritimes et du droit de la mer [1 G(AC)] au profit de la Section des traités
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2010-2011	144	1 SGA, 1 SSG, 4 D-2, 7 D-1, 18 P-5, 19 P-4, 21 P-3, 14 P-2/1, 11 G(1°C), 48 G(AC)

Abréviations : SGA : secrétaire général adjoint; SSG : sous-secrétaire général; G(1°C) : agent des services généraux (1^{re} classe); G(AC) : agent des services généraux (Autres classes).

- 8.1 Ce programme a pour but général de contribuer à la réalisation des objectifs de l'Organisation des Nations Unies en conseillant les organes principaux et subsidiaires de l'Organisation et en favorisant une meilleure compréhension par les États Membres des principes et des normes du droit international.
- 8.2 Le mandat du programme est établi par les principaux organes de décision de l'Organisation conformément à la Charte des Nations Unies et au Statut de la Cour internationale de Justice.
- 8.3 Au sein du Secrétariat, la responsabilité de l'exécution de ce programme est confiée au Bureau des affaires juridiques, qui fournit un appui juridique centralisé et unifié au Secrétariat et aux organes principaux et autres organes de l'Organisation, soutient le développement de la justice internationale, contribue au développement progressif et à la codification du droit international public et commercial, encourage le renforcement et le développement de l'ordre juridique

international régissant les mers et les océans, enregistre et publie les traités et assume les fonctions de dépositaire qui incombent au Secrétaire général.

- 8.4 Le Bureau dispensera aux organes de décision de l'Organisation des Nations Unies et à ses États Membres, sur leur demande, des services et avis juridiques. Il s'emploiera à renforcer au sein du système des Nations Unies la primauté du droit dans les relations internationales, en particulier l'observation des dispositions de la Charte et des résolutions, décisions, règlements, règles et traités émanant de l'Organisation. Il œuvrera en particulier en faveur de l'égalité des sexes, selon qu'il convient, dans ses avis et activités.
- 8.5 Le Bureau travaillera en collaboration avec d'autres départements et bureaux du Secrétariat, des organismes des Nations Unies et des organismes extérieurs, notamment des organes créés par traité, des organisations intergouvernementales, interrégionales, régionales et nationales, des organisations non gouvernementales et des établissements universitaires. Cette collaboration prend plusieurs formes :
- a) Coordination des activités interdépartementales et liaison avec les organes du système des Nations Unies traitant de questions juridiques, les bureaux extérieurs et les conseillers juridiques ou attachés de liaison en mission sur le terrain ou affectés à d'autres services du Secrétariat;
 - b) Organisation de réunions avec les conseillers juridiques du système des Nations Unies, participation à ces réunions et coordination des arrangements institutionnels permettant aux institutions spécialisées et aux organisations apparentées d'examiner des questions d'intérêt commun;
 - c) Représentation du Secrétaire général et du Conseiller juridique aux réunions et conférences organisées par l'Organisation ou sous l'égide de gouvernements, d'organismes intergouvernementaux ou d'autres institutions internationales.
- 8.6 Le Bureau s'emploiera à faire face à l'évolution de la demande de services dans un certain nombre de domaines d'activité. Il s'attachera également à accomplir sa tâche avec la plus grande efficacité possible en utilisant davantage les technologies de l'information et des communications.
- 8.7 Le Bureau des affaires juridiques a continué à s'efforcer d'améliorer ses modalités de fonctionnement dans le but de renforcer l'efficacité de son action et d'optimiser l'emploi de ses ressources. Ces efforts ont été menés dans tous les services du Bureau. Celui-ci a pris en charge de nouvelles fonctions relatives au programme de bourses financé au moyen du budget ordinaire. Jusqu'à présent, ces fonctions étaient confiées à un organisme extérieur. Grâce aux économies ainsi réalisées, le Bureau a pu octroyer 18 bourses en 2010 dans le cadre du Programme de bourses de perfectionnement dans le domaine du droit international, contre 12 en 2009, soit une augmentation de 50 %. Il a également amélioré le service des réunions relatives aux océans et au droit de la mer auxquelles participent les États Membres, ainsi que celui des sessions de la Commission des limites du plateau continental et des réunions de ses sous-commissions, en tirant davantage parti du site Web de la Division des affaires maritimes et du droit de la mer pour diffuser de l'information et de la documentation et en continuant d'utiliser les forums en ligne. Il a en outre réduit les frais de voyage liés aux déplacements des experts et au recrutement du personnel en faisant appel, dans la mesure du possible, à la vidéoconférence et à la téléconférence et en sélectionnant judicieusement les lieux de réunion. Par ailleurs, il a fait réaliser des économies sur les frais d'impression en mettant les publications de la Section des traités à disposition en ligne sous forme électronique.
- 8.8 S'agissant de la mise en œuvre des recommandations des organes de contrôle, le Bureau a procédé à une analyse des processus métiers et de la gestion de l'un de ses services, qui s'est traduite par

une amélioration de rendement considérable. Il a également continué à améliorer la coordination et la communication entre les conseillers juridiques et les attachés de liaison juridique des organismes des Nations Unies pour favoriser la cohérence juridique du système des Nations Unies, et notamment pour assurer une meilleure concertation dans la fourniture des avis juridiques. À cette fin, le Bureau a organisé des réunions rassemblant les conseillers juridiques des institutions spécialisées, des fonds et des programmes ainsi que les juristes des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales.

- 8.9 La liste des publications à inscrire au programme de travail a été étudiée au niveau de chaque sous-programme. On trouvera dans le tableau 8.3 les prévisions concernant les publications en série et les publications isolées, décrites plus loin dans la répartition par sous-programme correspondant aux différents produits. La diminution par rapport aux exercices précédents résulte de l'effort de consolidation et de reformulation réalisé pour améliorer l'exhaustivité, la qualité et la pertinence des publications.

Tableau 8.3

Répartition des publications

<i>Publications</i>	<i>2008-2009 (nombre effectif)*</i>	<i>2010-2011 (nombre estimatif)*</i>	<i>2012-2013 (nombre estimatif)*</i>
Publications en série	99	192	209
Publications isolées	8	29	21
Total	107	221	230

* Les nombres estimatifs ne comportent que les produits programmés ou reportés. Le nombre effectif ne comprend que les produits réalisés ou reformulés.

- 8.10 Le Bureau du Secrétaire général adjoint aux affaires juridiques aide le Conseiller juridique à s'acquitter opportunément de ses fonctions et à administrer le Bureau des affaires juridiques, notamment en vérifiant que celui-ci dispose des ressources nécessaires pour faire face aux priorités nouvelles et aux mandats étendus de l'Organisation et en rationalisant les systèmes de gestion. Le Bureau du Secrétaire général adjoint aide aussi le Conseiller juridique à formuler les recommandations des organes interdépartementaux et interorganisations au Secrétaire général, à assurer la coordination du Réseau des conseillers juridiques des Nations Unies et à donner des avis juridiques aux organes interorganisations de haut niveau. Il suit l'exécution du programme de travail et fait office de point de contact pour toute information concernant les différents aspects des activités du Bureau des affaires juridiques. Il coordonne également les activités interdépartementales et procède à des consultations et négociations concernant des questions d'intérêt commun avec les départements, les bureaux, les organes subsidiaires et les autres organismes des Nations Unies. Le Bureau du Secrétaire général adjoint assure en outre la coordination des activités de communication que le Conseiller juridique mène au nom du Bureau des affaires juridiques pour informer le public, notamment en rédigeant le texte de ses interventions.
- 8.11 Le sous-programme 1 est mis en œuvre par le Bureau du Conseiller juridique, qui continuera de fournir des services juridiques à l'ensemble du système des Nations Unies. Le Bureau s'emploie à fournir promptement une assistance et des avis juridiques de qualité pour faciliter le fonctionnement de l'ONU, au Siège et sur le terrain, dans le respect du droit international et du régime juridique de l'ONU. Pour aider celle-ci, il continuera de fournir des avis lors des réunions de ses organes politiques, de protéger ses privilèges et immunités et d'assurer la mise au point

d'instruments juridiques appropriés ayant trait à ses activités. Les services juridiques du Bureau continuent de faire l'objet d'une demande croissante, en particulier pour ce qui est de l'appui aux opérations de maintien de la paix de l'Organisation, aux juridictions internationales et aux travaux du Département des affaires politiques, ainsi que des avis sur des questions touchant aux privilèges et immunités de l'Organisation, de ses fonctionnaires et des experts en mission.

- 8.12 La mise en œuvre du sous-programme 2 relève de la Division des questions juridiques générales, qui fournit des services et un appui juridiques aux organes et aux programmes des Nations Unies. La Division s'efforce de fournir efficacement et dans les meilleurs délais des avis, une assistance et des services juridiques aux diverses composantes de l'Organisation (Siège, commissions régionales et autres bureaux hors Siège, opérations de maintien de la paix et autres missions) et des organes subsidiaires dotés d'un budget distinct, afin de protéger les intérêts juridiques de l'Organisation et d'éliminer ou de réduire au minimum le risque que sa responsabilité soit engagée du fait de ses activités. La Division continue de recevoir de plus en plus de demandes de services juridiques visant en particulier l'appui aux missions de maintien de la paix et aux autres missions similaires de l'Organisation, aux enquêtes internes et à l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de réforme. Elle reçoit également une multitude de demandes de services juridiques liées à la réforme du système d'administration de la justice, les besoins en matière d'avis juridique et de représentation découlant de cette réforme ayant connu une progression exponentielle. Comme l'Assemblée générale l'a demandé dans sa résolution 65/251, le Secrétaire général lui soumettra pour examen à sa soixante-sixième session un rapport d'ensemble sur l'administration de la justice, y compris sur les ressources nécessaires dans ce domaine. La Division continuera d'aider l'Organisation à concevoir et mettre en œuvre des formules juridiques nouvelles lui permettant de faire face aux exigences logistiques de ses opérations de maintien de la paix et de ses missions politiques et humanitaires. Elle continuera de défendre l'Organisation face aux réclamations de sous-traitants et de tiers découlant des activités et des opérations des Nations Unies afin de réduire au minimum le risque que sa responsabilité soit engagée. Enfin, conformément aux recommandations des vérificateurs internes et externes, elle continuera d'œuvrer à l'amélioration des pratiques de passation des marchés en élaborant et en améliorant les contrats types et instruments y relatifs et en réformant les politiques et procédures en la matière.
- 8.13 L'exécution du sous-programme 3 est confiée à la Division de la codification, qui joue un rôle de plus en plus important en fournissant des services fonctionnels à un nombre croissant d'organes juridiques, notamment en établissant des analyses pour les présidents de plusieurs groupes de travail sur les instruments juridiques. La Division a vu ses activités de fond augmenter fortement, la Commission du droit international lui confiant un nombre croissant de travaux de recherche : mémoires sur des propositions de sujets de codification, synthèses sur de nouveaux sujets visant à orienter la Commission dans son travail, recherches approfondies et avis juridiques aux rapporteurs spéciaux. La Division de la codification est chargée de la mise en œuvre du Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international, qui est au fondement de l'action menée par l'Organisation depuis près de 50 ans pour mieux faire connaître le droit international dans le but de renforcer la paix et la sécurité internationales et de promouvoir les relations amicales et la coopération entre les États. Les activités menées dans le cadre du Programme d'assistance ont connu une forte augmentation, les pays en développement, les pays à économie en transition comme les pays développés sollicitant de plus en plus d'études et de formations en droit international. La Division est amenée à exercer d'autres fonctions importantes dans le cadre du Programme de bourses de perfectionnement dans le domaine du droit international. Elle travaille également au renouvellement des cours régionaux pour faire face à la demande croissante de formations sur des sujets fondamentaux de droit international ainsi que sur des questions d'intérêt régional. Elle a tiré parti des moyens technologiques modernes pour étendre ses activités de

formation et de communication traditionnelles. Ont ainsi été créés plus de 20 sites Web ainsi que la Médiathèque de droit international des Nations Unies. À titre exceptionnel, la Division de la codification a également élargi ses activités de publication assistée par ordinateur à de nouvelles publications juridiques, réalisant des tâches telles que la rédaction, la relecture, la composition et la traduction de textes brefs, afin d'accélérer le processus de diffusion et de faire paraître les publications en retard. Compte tenu de l'ampleur et de la complexité du travail à accomplir dans le cadre du Programme d'assistance, il est proposé de transférer à la Division un poste d'agent des services généraux (1^{re} classe) provenant de la Section des traités (sous-programme 6), en échange d'un poste d'agent des services généraux (Autres classes).

- 8.14 L'exécution du sous-programme 4 est confiée à la Division des affaires maritimes et du droit de la mer, dont le mandat découle de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, de l'Accord sur les stocks de poissons de 1995 et des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale. Au cours de l'exercice 2012-2013, les activités de la Division devraient s'accroître dans plusieurs domaines. Compte tenu de la multitude de communications adressées par les États côtiers à la Commission des limites du plateau continental, la charge de travail de cette dernière et, par ricochet, celle de la Division, ont fortement augmenté. Or, du fait de l'importance des intérêts nationaux en jeu, les États Membres entendent que leurs communications soient examinées dans les meilleurs délais. Aussi la Commission continuera-t-elle d'augmenter le nombre et la durée des réunions au Siège, afin de répondre aux préoccupations exprimées par les États quant au calendrier d'examen des communications. Les services fonctionnels fournis par la Division, qui assure le secrétariat de la Commission, vont donc fortement augmenter. Les activités liées au service et au suivi du Groupe de travail spécial officieux à composition non limitée chargé d'étudier les questions relatives à la conservation et à l'exploitation durable de la biodiversité marine dans les zones situées au-delà des limites de la juridiction nationale devraient aussi prendre de l'ampleur. En outre, la Division devra assurer le service et le suivi de la réunion des États parties à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer dans le cadre du Processus consultatif officieux ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer, compte tenu, en particulier, du renforcement de la coopération avec les fonds, programmes et institutions du système des Nations Unies. Comme l'Assemblée générale l'a demandé au paragraphe 210 de sa résolution 65/37, la Division assurera également le secrétariat du mécanisme de notification et d'évaluation systématiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin, y compris les aspects socioéconomiques, ainsi que de ses institutions établies, notamment le Groupe de travail spécial plénier. Compte tenu du travail que la Division devra accomplir, il est proposé de transférer un poste d'agent des services généraux (1^{re} classe) de la Section des traités (sous-programme 6) à la Division des affaires maritimes et du droit de la mer, en échange d'un poste d'agent des services généraux (Autres classes). Le titulaire du poste transféré serait chargé de tâches complexes : réaliser des recherches sur des questions relatives au droit de la mer, analyser la documentation spécialisée, répondre en autonomie aux questions des parties internes et externes (notamment renseigner sur les processus et procédures liés à une multitude d'activités et d'instruments juridiques), et assurer un rôle de supervision, de coordination et d'orientation auprès des agents des services généraux chargés du service des réunions.
- 8.15 En ce qui concerne le sous-programme 5, la Division du droit commercial international continuera de fournir des services fonctionnels à la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI) et à ses groupes de travail, afin d'élargir le corpus des normes juridiques applicables de manière uniforme dans le monde entier et de préparer le programme de travail normatif de la Commission pour les années à venir. En sus des six sujets confiés aux groupes de travail de la CNUDCI, la Commission a demandé à la Division de formuler des propositions de travail sur les aspects juridiques et réglementaires de la microfinance. Pour cette discipline qui est en plein essor dans le monde, les travaux tireraient parti de l'expérience acquise par la Commission dans d'autres domaines, notamment le commerce électronique, les transactions

sécurisées et les virements internationaux. En janvier 2011, la Division a organisé un colloque international sur le sujet et en rendra compte à la Commission à sa prochaine session en recommandant des axes de travail possibles. Secrétariat technique du seul organisme des Nations Unies chargé de moderniser le cadre juridique de la mondialisation économique, la Division sera appelée à répondre aux besoins croissants de nouvelles normes commerciales internationales et devra faire face au fait que les États Membres, en particulier les pays en développement, font de plus en plus appel à l'assistance technique fournie par les experts de la CNUDCI en matière de renforcement des capacités. La meilleure compréhension du rôle du commerce international dans la promotion générale de la primauté du droit et la meilleure connaissance des obligations conventionnelles incombant aux États Membres, qui favorise une interprétation uniforme d'un certain nombre de normes de la CNUDCI, se sont accompagnées d'une augmentation des demandes d'assistance adressées à la Division. Cette dernière continue de réfléchir aux divers moyens d'assurer l'uniformité de plus en plus nécessaire de l'interprétation des textes de la CNUDCI, uniformité qui est indispensable à leur bonne application. Cet objectif est au cœur du travail mené par le Secrétariat dans le cadre de son initiative sur la jurisprudence relative aux instruments de la CNUDCI. L'élargissement de la portée de ce travail, la multiplication des nouvelles affaires, la rédaction des sommaires et la gestion de la base de données et du site Web du recueil de jurisprudence constitue une partie importante et croissante de la charge de travail de la Division. Celle-ci est chargée d'œuvrer avec les États Membres à la promotion et à la mise en œuvre des nombreux textes de la CNUDCI (à savoir, en 2010, 36 textes de droit commercial international, dont 10 conventions internationales et 9 lois types) qui ont été élaborés jusqu'à aujourd'hui. Elle s'emploiera aussi à renforcer la coordination entre les organisations internationales dont les activités portent sur le droit commercial international, conformément au mandat de la Commission, principal organe juridique des Nations Unies dans le domaine du droit commercial international.

- 8.16 Pour ce qui est du sous-programme 6, la Section des traités continuera d'assumer les fonctions de dépositaire du Secrétaire général (plus de 545 traités multilatéraux), afin de mieux faire connaître ces traités et les informations les concernant. Elle continuera de promouvoir une participation plus large au régime des traités multilatéraux en organisant deux cérémonies des traités au Siège et de procéder à l'enregistrement, au classement, à la tenue du répertoire et à la publication de ces instruments, conformément à l'Article 102 de la Charte des Nations Unies et aux dispositions du règlement correspondant de l'Assemblée générale. En outre, la Section fournira une assistance aux États sous la forme de séminaires de renforcement des capacités concernant les aspects techniques et juridiques de la participation aux traités déposés auprès du Secrétaire général. Au cours de l'exercice biennal, elle continuera de renforcer et d'affiner son programme d'informatisation afin de répondre au mieux aux besoins des États Membres et des autres utilisateurs finals, lesquels doivent disposer d'un accès rapide, fiable et convivial à l'information. En sus de l'accroissement de la charge de travail, on observe une augmentation de l'activité dans les domaines suivants : les conseils juridiques destinés aux États Membres et aux organisations intergouvernementales au sein et à l'extérieur du système des Nations Unies, ainsi qu'aux secrétariats de traités; la formation et le renforcement des capacités dans le domaine du droit des traités et de la pratique conventionnelle à destination des États Membres et des organisations intergouvernementales au niveau régional et au Siège; la promotion de la connaissance des traités et la participation des États. Néanmoins, les besoins dans le cadre des sous-programmes 3 et 4 étant plus pressants, comme il est expliqué plus haut aux paragraphes 8.13 et 8.14, il est proposé de transférer deux postes d'agent des services généraux (1^{re} classe), l'un au profit de la Division de la codification (sous-programme 3) et l'autre au profit de la Division des affaires maritimes et du droit de la mer (sous-programme 4), en échange de deux postes d'agent des services généraux (Autres classes).

- 8.17 Le montant global des ressources nécessaires au Bureau des affaires juridiques pour l'exercice biennal 2012-2013 s'élève à 44 503 500 dollars avant actualisation des coûts, soit une diminution de 893 000 dollars ou 2 % par rapport à l'exercice précédent, comme le montre le tableau 8.5 ci-après. Ce montant se décompose comme suit : 38 487 400 dollars au titre des postes, ce qui correspond au résultat net du maintien de 144 postes et de l'effet-report de la création en 2010-2011 d'un poste P-3 au sein de la Division des affaires maritimes et du droit de la mer; 6 016 100 dollars au titre des autres objets de dépense. La diminution de 14,5 %, soit 1 019 200 dollars, à la rubrique des autres objets de dépense est le résultat d'une augmentation au titre des voyages des représentants (119 200 dollars), effacée par la diminution attendue à d'autres rubriques (honoraires de consultants, réunions d'experts, voyages des membres du personnel, services contractuels, frais généraux de fonctionnement, et mobilier et matériel, entre autres) compte tenu des dépenses antérieures et des mesures prévues pour assurer une gestion rigoureuse des ressources.
- 8.18 Pour l'exercice 2012-2013, le montant prévu des autres ressources provenant de contributions mises en recouvrement, qui s'établit à 7 046 600 dollars, soit 11,7 % du montant total des ressources nécessaires, permettrait de financer 18 postes [5 P-5, 7 P-4, 2 P-3, 1 P-2 et 3 postes d'agent des services généraux (Autres classes)], dont les titulaires fourniraient un appui et une assistance juridique aux opérations de maintien de la paix. L'augmentation de 522 600 dollars par rapport au montant estimatif de 2010-2011 (6 524 000 dollars) s'explique par la création demandée de trois postes [1 P-4, 1 P-3 et 1 poste d'agent des services généraux (Autres classes)], qui doivent permettre au Bureau des affaires juridiques de faire face à l'accroissement de la demande de services juridiques émanant des opérations de maintien de la paix (voir A/65/761).
- 8.19 Au cours de l'exercice 2012-2013, les fonds extrabudgétaires, dont le montant est estimé à 8 414 200 dollars, complèteraient le financement de diverses activités, telles que la prestation d'un appui juridique aux structures administratives extrabudgétaires du système des Nations Unies, l'appui à des colloques sur le droit commercial international et à l'action menée aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international. Ces fonds serviraient également à financer l'assistance fournie aux États dans le cadre du règlement de différends devant la Cour internationale de Justice, l'aide fournie aux États en développement pour leur permettre de participer aux réunions du Processus consultatif officiel ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer, l'aide fournie aux membres de la Commission des limites du plateau continental provenant d'États en développement pour leur permettre de participer aux réunions, l'aide fournie aux États en développement dans la préparation de leurs communications destinées à la Commission, et l'organisation de séminaires sur le droit commercial international. Les ressources extrabudgétaires du Bureau des affaires juridiques permettent de financer 10 postes [2 D-1, 1 P-5, 1 P-4, 1 P-3, 1 P-2 et 4 postes d'agent des services généraux (Autres classes)]. Le montant de ces ressources devrait diminuer de 281 500 dollars par rapport au montant estimatif de 2010-2011 (8 695 700 dollars).
- 8.20 Le montant prévu en application de la résolution 58/269 de l'Assemblée générale pour les activités de suivi et d'évaluation s'élève à 1 142 100 dollars, soit 1 099 600 dollars correspondant à 95,6 mois de travail de fonctionnaires de divers échelons et classes, et 42 500 dollars au titre des autres objets de dépense. Sur le montant des dépenses de personnel, qui s'élève à 1 099 600 dollars, 957 600 dollars seront imputés sur le budget ordinaire et 142 000 dollars seront financés par le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.
- 8.21 La répartition en pourcentage des ressources qu'il est proposé de consacrer au programme pendant l'exercice biennal 2012-2013 est indiquée dans le tableau 8.4 et les ressources et postes nécessaires dans les tableaux 8.5 et 8.6, respectivement.

Tableau 8.4

Répartition des ressources par composante

(En pourcentage)

<i>Composante</i>	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Autres ressources provenant de contributions mises en recouvrement</i>	<i>Fonds extrabudgétaires</i>
A. Organes directeurs			
1. Commission du droit international	5,1	–	–
2. Commission des Nations Unies pour le droit commercial international	0,4	–	–
Total partiel A	5,5	–	–
B. Direction exécutive et administration	4,6	–	–
C. Programme de travail			
1. Services juridiques fournis à l'ensemble du système des Nations Unies	7,7	30,0	23,7
2. Service juridiques généraux fournis aux organes et aux programmes des Nations Unies	14,1	70,0	24,6
3. Développement progressif et codification du droit international	15,0	–	4,0
4. Droit de la mer et affaires maritimes	19,7	–	45,7
5. Harmonisation, modernisation et unification progressives du droit commercial international	14,5	–	2,0
6. Garde, enregistrement et publications des traités	14,3	–	–
Total partiel C	85,4	100,0	100,0
D. Appui au programme	4,5	–	–
Total	100,0	100,0	100,0

Tableau 8.5

Ressources nécessaires, par composante

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

<i>Composante</i>	<i>2008-2009 (dépenses effectives)</i>	<i>2010-2011 (crédits ouverts)</i>	<i>Augmentation</i>		<i>Total avant actua- lisation des coûts</i>	<i>Actua- lisation des coûts</i>	<i>2012-2013 (montant estimatif)</i>
			<i>Montant</i>	<i>Pour- centage</i>			
A. Organes directeurs	2 973,6	2 621,1	(179,9)	(6,9)	2 441,2	89,6	2 530,8
B. Direction exécutive et administration	1 964,1	2 096,2	(34,1)	(1,6)	2 062,1	22,1	2 084,2
C. Programme de travail	40 601,4	38 563,3	(557,5)	(1,4)	38 005,8	251,3	38 257,1
D. Appui au programme	2 359,8	2 115,9	(121,5)	(5,7)	1 994,4	42,6	2 037,0
Total partiel (1)	47 899,0	45 396,5	(893,0)	(2,0)	44 503,5	405,6	44 909,1

2) *Autres ressources provenant de contributions mises en recouvrement*

	2008-2009 (dépenses effectives)	2010-2011 (montant estimatif)	2012-2013 (montant estimatif)
C. Programme de travail	5 345,7	6 524,0	7 046,6
Total partiel (2)	5 345,7	6 524,0	7 046,6

3) *Fonds extrabudgétaires*

	2008-2009 (dépenses effectives)	2010-2011 (montant estimatif)	2012-2013 (montant estimatif)
C. Programme de travail	5 091,4	8 695,7	
Total partiel (3)	5 091,4	8 695,7	8 414,2
Total [(1) + (2) + (3)]	58 336,1	60 616,2	60 369,9

Tableau 8.6

Postes nécessaires

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires						Total		
			Budget ordinaire		Autres ressources de contributions mises en recouvrement		Fonds extrabudgétaires				
	2010-2011	2012-2013	2010-2011	2012-2013	2010-2011	2012-2013 ^a	2010-2011	2012-2013 ^a	2010-2011	2012-2013	
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur											
SGA	1	1	–	–	–	–	–	–	–	1	1
SSG	1	1	–	–	–	–	–	–	–	1	1
D-2	4	4	–	–	–	–	–	–	–	4	4
D-1	7	7	–	–	–	–	2	2	2	9	9
P-5	18	18	–	–	5	5	1	1	1	24	24
P-4/3	40	40	–	–	7	9	2	2	2	49	51
P-2/1	14	14	–	–	1	1	1	1	1	16	16
Total partiel	85	85	–	–	13	15	6	6	6	104	106
Agents des services généraux											
1 ^{re} classe	11	11	–	–	–	–	–	–	–	11	11
Autres classes	48	48	–	–	2	3	4	4	4	54	55
Total partiel	59	59	–	–	2	3	4	4	4	65	66
Total	144	144	–	–	15	18	10	10	10	169	172

A. Organes directeurs

1. Commission du droit international

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 2 283 500 dollars

- 8.22 Conformément à l'alinéa a) du paragraphe 1 de l'Article 13 de la Charte, l'Assemblée générale a, par sa résolution 174 (II), créé la Commission du droit international et en a approuvé le Statut. La Commission a pour mission de promouvoir le développement progressif et la codification du droit international. Elle se compose de 34 membres qui doivent être des personnes possédant une compétence reconnue en droit international. Son statut ne précise par la durée de ses sessions. Sauf si l'Assemblée en décide autrement, elle se réunit à Genève une fois par an pendant 12 semaines et présente son rapport à l'Assemblée, qui lui donne des directives sur son programme de travail dans les résolutions qu'elle adopte chaque année sur la base de ce rapport. Sur instruction de l'Assemblée, la Commission tient depuis 2000 des sessions annuelles de 10 à 11 semaines scindées en deux. Les services fonctionnels dont elle a besoin lui sont fournis par la Division de la codification du Bureau des affaires juridiques.

Tableau 8.7

Ressources nécessaires : Commission du droit international

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2010-2011	2012-2013 (avant actuali- sation des coûts)	2010-2011	2012-2013
Budget ordinaire				
Objets de dépense autres que les postes	2 189,2	2 283,5	–	–
Total	2 189,2	2 283,5	–	–

- 8.23 Le montant de 2 283 500 dollars permettra de financer : a) la participation du Président et des 33 autres membres à la session annuelle, à Genève; b) la participation du Président aux sessions ordinaires de l'Assemblée générale pendant l'examen des rapports de la Commission; c) la participation du Président ou d'un autre représentant de la Commission aux sessions, d'une durée de deux semaines chacune, des quatre organes intergouvernementaux régionaux s'occupant de questions juridiques avec lesquels la Commission a établi des liens de coopération conformément à son statut; d) les voyages du personnel chargé d'assurer le secrétariat de la Commission; et e) les émoluments de non-fonctionnaire payables au taux fixé par l'Assemblée générale dans sa résolution 57/272. Les ressources demandées, qui sont en augmentation de 94 300 dollars par rapport à l'exercice biennal précédent, se fondent sur l'hypothèse que la Commission tiendra des sessions annuelles de 10 ou 11 semaines scindées en deux.

2. Commission des Nations Unies pour le droit commercial international

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 157 700 dollars

- 8.24 La CNUDCI, qui comprend 60 États membres, est chargée, conformément à la résolution 2205 (XXI) de l'Assemblée générale, d'encourager l'amélioration et l'harmonisation progressives

du droit commercial international, activité qui correspond au sous-programme 5. La Division du droit commercial international l'aide à s'acquitter de son mandat en assurant le secrétariat de sa réunion annuelle, qui dure quatre semaines au plus, et celui des réunions de ses six groupes de travail sur des sujets spécialisés (jusqu'à 12 semaines par an au total).

Tableau 8.8

Ressources nécessaires : Commission des Nations Unies pour le droit commercial international

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2010-2011	2012-2013 (avant actualisation des coûts)	2010-2011	2012-2013
Budget ordinaire				
Objets de dépense autres que les postes	431,9	157,7	–	–
Total	431,9	157,7	–	–

- 8.25 Le montant de 157 700 dollars, qui représente une baisse de 274 200 dollars par rapport à l'exercice biennal précédent, couvrira les frais de voyage des représentants et des fonctionnaires, et les services contractuels. La proposition se fonde sur l'hypothèse que la CNUDCI tiendra ses réunions à Vienne, où se trouve la Division du droit commercial international du Bureau des affaires juridiques, au lieu de se réunir alternativement à Vienne et à New York, ce qui explique la baisse des frais de voyage des fonctionnaires.

B. Direction exécutive et administration

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 2 062 100 dollars

- 8.26 La Secrétaire générale adjointe aux affaires juridiques et Conseillère juridique assure la direction, la supervision, l'administration et la gestion générales du Bureau des affaires juridiques. Elle représente le Secrétaire général aux réunions et conférences de nature juridique ainsi que dans les procédures judiciaires et arbitrales, certifie les actes établis au nom de l'Organisation des Nations Unies, convoque les réunions des conseillers juridiques des organismes des Nations Unies et y représente l'Organisation. Elle est secondée par le Sous-Secrétaire général aux affaires juridiques dans l'accomplissement de ses fonctions et celui-ci contribue, sous sa direction, à la mise en œuvre du programme de travail de tous les autres services du Bureau.
- 8.27 Le Bureau du Secrétaire général adjoint aux affaires juridiques aide la Conseillère juridique à exercer ses fonctions en temps utile et à administrer le Bureau des affaires juridiques, notamment en vérifiant que celui-ci dispose des ressources nécessaires pour faire face aux priorités nouvelles et aux mandats étendus de l'Organisation et en rationalisant les systèmes de gestion. Il aide aussi la Conseillère juridique à formuler les recommandations des organes interdépartementaux et interorganisations au Secrétaire général, à assurer la coordination du Réseau des conseillers juridiques des Nations Unies et à donner des avis juridiques aux organes interorganisations de haut niveau. Il suit l'exécution du programme de travail et fait office de point de contact pour toute information concernant les activités du Bureau des affaires juridiques sous tous leurs aspects. Il coordonne également les activités interdépartementales et procède aux consultations et négociations concernant des questions d'intérêt commun avec les départements, les bureaux, les organes subsidiaires et les autres organismes des Nations Unies.

Tableau 8.9

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Assurer la pleine application des textes adoptés par les organes délibérants et le respect des règles et procédures de l'ONU concernant la gestion du programme de travail et des ressources humaines et financières

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Amélioration des délais de présentation de la documentation	<p>a) Augmentation du pourcentage de documents soumis dans les délais</p> <p><i>Mesure des résultats</i> 2008-2009: 90 % 2010-2011 (estimation) : 90 % 2012-2013 (objectif) : 92 %</p>
b) Renforcement de la coordination des travaux des conseillers juridiques et des attachés de liaison juridiques du système des Nations Unies	<p>b) Nombre de réunions importantes menées en collaboration avec d'autres conseillers juridiques</p> <p><i>Mesure des résultats</i> 2008-2009: 8 réunions 2010-2011 (estimation) : 8 réunions 2012-2013 (objectif) : 6 réunions</p>

Facteurs externes

- 8.28 Le Bureau des affaires juridiques devrait aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées en matière d'efficacité des fonctions de direction et de gestion si le recrutement et le placement des fonctionnaires se font en temps voulu.

Produits

- 8.29 Les produits de l'exercice biennal 2010-2011 seront les suivants :
- Coordination avec le Cabinet du Secrétaire général et avec les bureaux des autres hauts responsables pour assurer une coordination optimale entre le Bureau des affaires juridiques et les autres composantes de l'Organisation et fournir, à cet égard, le meilleur appui possible au Conseiller juridique;
 - Tenue de réunions officielles à intervalles réguliers avec le directeur de chaque unité administrative et tenue de réunions à intervalles réguliers du Comité de gestion du Bureau, pour assurer la fourniture en temps voulu des conseils et des services fonctionnels pour les réunions;
 - Représentation du Secrétaire général aux conférences juridiques et dans les procédures judiciaires, en tant que de besoin, et fourniture d'avis juridiques au Secrétaire général;
 - Contrôle régulier de l'ensemble des unités administratives du Bureau pour faire en sorte que les documents destinés aux organes délibérants et les publications isolées et en série continuent à être présentés dans les délais;
 - Organisation de réunions annuelles dans le cadre des trois réseaux juridiques de l'ONU.

Tableau 8.10

Ressources nécessaires : direction exécutive et administration

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2010-2011	2012-2013 (avant actualisation des coûts)	2010-2011	2012-2013
Budget ordinaire				
Postes	1 965,1	1 965,1	7	7
Autres objets de dépense	131,1	97,0	–	–
Total partiel	2 096,2	2 062,1	7	7
Fonds extrabudgétaires	–	–	–	–
Total	2 096,2	2 062,1	7	7

- 8.30 Le montant de 2 062 100 dollars servira à financer sept postes [1 secrétaire général adjoint, 1 P-5, 1 P-3, 1 agent de 1^{re} classe et 3 agents des services généraux (Autres classes)]. Les objets de dépense autres que les postes (97 000 dollars) sont les heures supplémentaires, les voyages des fonctionnaires, les services contractuels, les dépenses de représentation, le mobilier et le matériel nécessaires au fonctionnement du Bureau. La baisse de 34 100 dollars par rapport à l'exercice biennal précédent s'explique par les mesures d'efficacité qui ont été prises et l'utilisation plus rigoureuse des ressources, qui ont permis de réduire les dépenses liées aux voyages des fonctionnaires, aux services contractuels (du fait du passage du niveau B au niveau C de l'appui informatique pour les ordinateurs de bureau), aux frais de représentation, au mobilier et au matériel, grâce à la prolongation de la durée de vie de ce dernier lorsque c'était possible.

C. Programme de travail

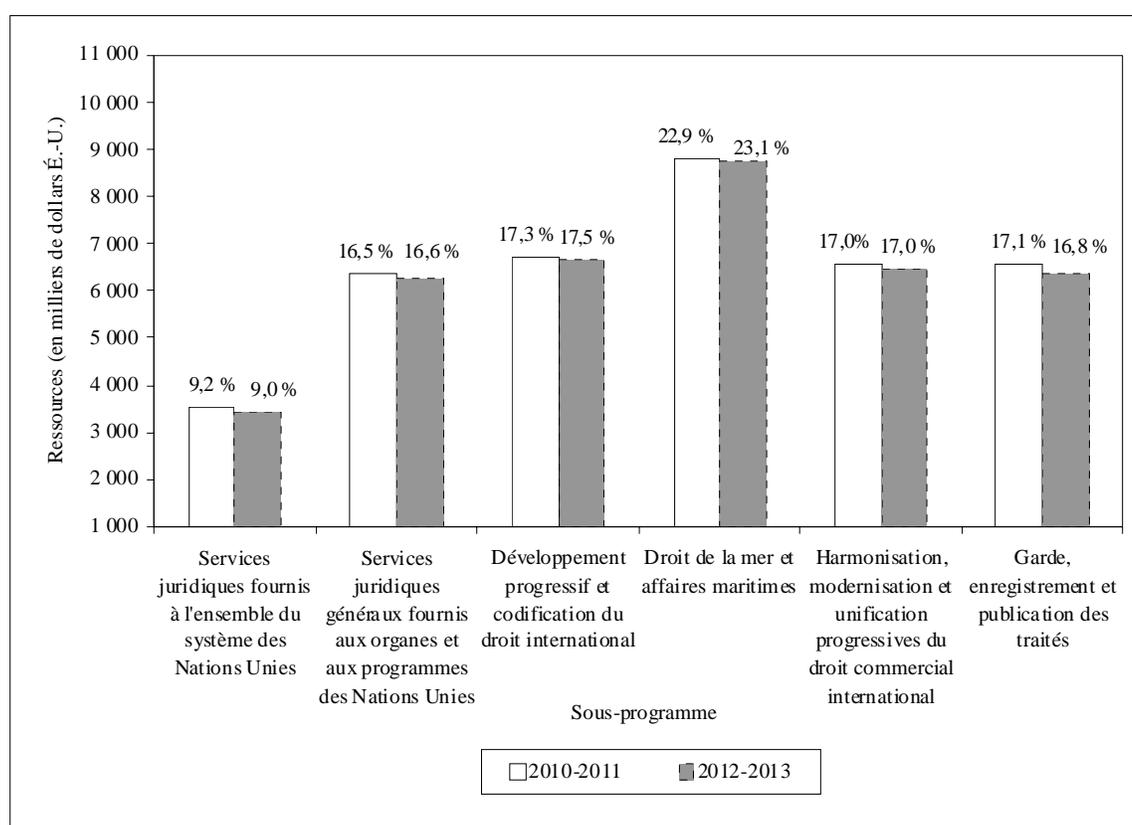
Tableau 8.11

Ressources nécessaires, par sous-programme

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2010-2011	2012-2013 (avant actualisation des coûts)	2010-2011	2012-2013
Budget ordinaire				
1. Bureau du Conseiller juridique	3 542,6	3 436,3	11	11
2. Division des questions juridiques générales	6 370,2	6 289,1	21	21
3. Division de la codification	6 696,2	6 660,1	22	22
4. Division des affaires maritimes et du droit de la mer	8 817,2	8 773,7	29	29
5. Division des affaires maritimes et du droit de la mer, Vienne	6 555,1	6 464,6	21	21
6. Section des traités	6 582,0	6 382,0	27	27
Total partiel	38 563,3	38 005,8	131	131

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2010-2011	2012-2013 (avant actualisation des coûts)	2010-2011	2012-2013
Autres ressources provenant de contributions obligatoires	6 524,0	7 046,6	15	18
Fonds extrabudgétaires	8 695,7	8 414,2	10	10
Total	53 783,0	53 466,6	156	159

Ressources nécessaires, par sous-programme (budget ordinaire)



Sous-programme 1 Services juridiques fournis à l'ensemble du système des Nations Unies

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 3 436 300 dollars

- 8.31 La responsabilité de l'exécution du sous-programme incombe au Bureau du Conseiller juridique. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie exposée dans le sous-programme 1 du programme 6 du cadre stratégique pour la période 2012-2013 (A/65/6/Rev.1).

Tableau 8.12

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Aider les organes principaux et subsidiaires de l'Organisation des Nations Unies à renforcer le respect de la primauté du droit et appuyer le développement de la justice internationale

Réalisations escomptées du Secrétariat

Indicateurs de succès

Aide au fonctionnement des organes principaux et subsidiaires de l'Organisation des Nations Unies, conformément au droit international, y compris le régime juridique de l'ONU, ainsi que des mécanismes internationaux de justice connexes, conformément aux décisions des organes délibérants

Au moins 98 % des instruments juridiques prévus concernant les activités de l'Organisation des Nations Unies sont établis.

Mesure des résultats

(Pourcentage des cas où des textes juridiques sont établis pour des activités de l'Organisation et des cas où le Bureau des affaires juridiques fait valoir la primauté du droit)

2008-2009 : non disponible

2010-2011 (estimation) : 98

2012-2013 (objectif) : 100

Facteurs externes

- 8.32 Le sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : les États Membres soutiennent l'Organisation et reconnaissent son statut ainsi que ses privilèges et immunités dans leurs systèmes juridiques; les départements et les bureaux de l'Organisation sollicitent des avis juridiques en temps opportun, communiquent des informations suffisantes aux fins d'analyse juridique et se conforment aux avis fournis.

Produits

- 8.33 Les produits de l'exercice biennal 2012-2013 seront les suivants :
- a) Fourniture de services aux organes intergouvernementaux et aux organes d'experts, et fourniture de services fonctionnels pour les réunions (budget ordinaire) :
 - i) Fourniture d'avis à l'Assemblée générale et à ses grandes commissions, à la Commission de vérification des pouvoirs et aux conférences, sur la Charte des Nations Unies, les résolutions, les règlements intérieurs, le statut des membres et des observateurs, leurs pouvoirs et leur représentation (100 cas);
 - ii) Fourniture de conseils (oralement ou par écrit) au Conseil de sécurité et à ses organes subsidiaires sur l'interprétation et l'application des résolutions, du Règlement intérieur provisoire du Conseil et des statuts des tribunaux pénaux spéciaux (25 cas);
 - iii) Fourniture d'avis au Conseil économique et social, y compris aux commissions techniques et aux commissions régionales, sur les questions de fond et de procédure concernant la Charte des Nations Unies, les résolutions, le Règlement intérieur du Conseil, les élections et les organisations non gouvernementales (30 cas);

- iv) Fourniture de services fonctionnels et de secrétariat au Comité des relations avec le pays hôte et à ses groupes de travail, comprenant notamment la rédaction de notes et déclarations pour le Président, l'assistance au Bureau, l'analyse de questions juridiques et l'établissement des rapports et documents (5 cas);
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire/autres ressources provenant de contributions obligatoires/fonds extrabudgétaires) : Promotion d'instruments juridiques :
 - i) Fourniture d'un appui et de conseils aux tribunaux pénaux internationaux, aux tribunaux pénaux bénéficiant de l'assistance de l'ONU, et aux comités de gestion pertinents, concernant les instruments constitutifs et les fonctions dont le Secrétaire général est investi en vertu desdits instruments, les règlements de procédure et de preuve, et toute autre question administrative et juridique concernant le fonctionnement des tribunaux;
 - ii) Fourniture d'avis sur les questions juridiques relatives aux privilèges et immunités, et au statut de l'Organisation, y compris le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), sur le territoire des États Membres, ainsi que sur les relations avec les États et les organisations intergouvernementales;
 - iii) Fourniture d'avis sur l'interprétation et l'application de la Charte, des accords juridiques, des résolutions de l'ONU et de divers points de droit international public, en vue d'une pratique uniforme du droit;
 - iv) Fourniture d'avis aux services du Secrétariat responsables d'activités opérationnelles, aux bureaux hors Siège, aux missions de maintien de la paix et autres missions, et aux groupes d'experts chargés d'examiner des questions liées à la paix et à la sécurité internationales;
 - v) Établissement des instruments et régimes juridiques, et des mandats nécessaires pour toutes les opérations de maintien de la paix et les autres missions, notamment les accords sur le statut des forces et des missions, les accords avec les pays qui fournissent des contingents et les accords de coopération avec les organisations régionales, et fourniture d'avis sur ces questions;
 - vi) Formulation de déclarations de droit international public et analyse de questions juridiques spécifiques en réponse aux demandes des organisations intergouvernementales et régionales, des institutions internationales, des établissements universitaires et du public;
 - vii) Négociation, avec les gouvernements et les organisations intergouvernementales, des accords internationaux, actes constitutifs et autres instruments nécessaires à l'exécution des mandats de l'Organisation et de ses organes subsidiaires, notamment ceux du PNUD, de l'UNICEF, du FNUAP et de l'UNOPS;
 - viii) Élaboration ou analyse de rapports à caractère juridique demandés par le Conseil de sécurité ou ses organes subsidiaires dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales;
 - ix) Liaison avec la Cour internationale de Justice et exécution des tâches que le Statut de la Cour assigne au Secrétaire général, notamment l'établissement de mémoires et la transmission de notifications en rapport avec des procédures judiciaires;

- x) Activités visant à favoriser le respect des Articles 104 et 105 de la Charte, de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies, et des accords de siège conclus avec les États-Unis d'Amérique et d'autres pays hôtes;
 - xi) Règlement des différends relevant du droit international public dans lesquels l'Organisation est impliquée, notamment représentation du Secrétaire général dans les procédures judiciaires, y compris devant la Cour internationale de Justice;
 - xii) Coordination des activités interdépartementales et liaison avec les organes du système des Nations Unies traitant de questions juridiques, les bureaux extérieurs et les conseillers juridiques ou attachés de liaison affectés à des missions sur le terrain ou à d'autres services du Secrétariat;
 - xiii) Organisation de réunions avec les conseillers juridiques du système des Nations Unies et participation à ces réunions, pour les institutions spécialisées et les organismes apparentés et coordination des arrangements institutionnels d'intérêt commun;
 - xiv) Représentation du Secrétaire général et du Conseiller juridique aux réunions et conférences organisées par l'ONU ou sous l'égide de gouvernements, d'organisations intergouvernementales ou d'autres institutions internationales;
- c) Coopération technique (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires) :
- i) Services consultatifs : fourniture d'une assistance aux États, notamment dans le cadre du Fonds d'affectation spéciale destiné à aider les États à porter leurs différends devant la Cour internationale de Justice, y compris en ce qui concerne l'application du Statut de la Cour, et l'établissement de rapports au Secrétaire général et à l'Assemblée générale (5 cas);
 - ii) Stages, séminaires et ateliers : présentation de communications et participation à des réunions et conférences organisées sous les auspices d'organes de l'ONU, de gouvernements, d'associations professionnelles ou d'organisations internationales, sur des questions juridiques relatives aux tâches de l'Organisation (5 cas); fourniture de spécialistes et des conseillers techniques pour les stages organisés à l'intention des diplomates par des gouvernements ou des organismes internationaux sur des sujets relevant de la compétence du Bureau du Conseiller juridique (5 cas).

Tableau 8.13

Ressources nécessaires : sous-programme 1

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2010-2011	2012-2013 (avant actuali- sation des coûts)	2010-2011	2012-2013
Budget ordinaire				
Postes	3 280,0	3 280,0	11	11
Autres objets de dépense	262,6	156,3	–	–
Total partiel	3 542,6	3 436,3	11	11
Autres ressources provenant de contributions obligatoires	1 957,2	2 114,0	5	5
Fonds extrabudgétaires	1 991,3	1 995,4	3	3
Total	7 491,1	7 545,7	19	19

- 8.34 Le montant de 3 436 300 dollars permettra de financer le maintien de 11 postes [1 SSG, 1 D-1, 2 P-5, 1 P-4, 1 P-3, 1 P-2 et 4 agents des services généraux (Autres classes)]. Les mesures d'efficacité qui ont été prises et une utilisation plus rigoureuse des ressources ont permis une réduction de 106 300 dollars des ressources demandées au titre des consultants, des voyages des fonctionnaires, des services contractuels (du fait du passage du niveau B au niveau C de l'appui informatique pour les ordinateurs de bureau), du mobilier et du matériel.
- 8.35 Le montant de 2 114 000 dollars provenant du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et le montant de 1 995 400 dollars provenant de ressources extrabudgétaires seront utilisés pour financer huit postes, dont six postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et deux de la catégorie des services généraux. Les juristes et le personnel d'appui fourniront une aide juridique à l'Organisation et, plus particulièrement, aux fonds et programmes et aux opérations de maintien de la paix. Le Fonds d'affectation spéciale devant aider les États à soumettre leurs différends à la Cour internationale de Justice sera utilisé pour aider financièrement les États à faire face aux dépenses liées aux affaires qu'ils portent devant la Cour, conformément au paragraphe 1 de l'article 40 du Statut de celle-ci. L'augmentation de 156 800 dollars des ressources demandées au titre des « autres ressources » provenant de contributions obligatoires par rapport à l'exercice biennal précédent s'explique avant tout par l'accroissement des frais de traitement des données et de communication, et par la hausse des dépenses de personnel financiers par le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix (voir document A/65/761).

**Sous-programme 2
Services juridiques généraux fournis aux organes
et aux programmes des Nations Unies**

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 6 289 100 dollars

- 8.36 La responsabilité principale du sous-programme 2 incombe à la Division des questions juridiques générales. Le sous-programme sera exécuté selon la stratégie énoncée au titre du sous-programme 2 du programme 6 du cadre stratégique pour la période 2012-2013 (A/65/6/Rev.1).

Tableau 8.14

**Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès
et mesure des résultats**

Objectif de l'Organisation : Protéger les intérêts juridiques de l'Organisation

Réalisations escomptées du Secrétariat

Indicateurs de succès

a) Protection optimale des intérêts juridiques de l'Organisation

a) Absence de cas où, sauf renonciation expresse à s'en prévaloir, le statut et les privilèges et immunités de l'Organisation ne sont pas respectés

Mesure des résultats

2008-2009 : zéro cas
2010-2011 (estimation) : zéro cas
2012-2013 (objectif) : zéro cas

b) Réduction, dans toute la mesure possible, des sommes dont l'Organisation est redevable au titre de la responsabilité juridique

b) Le montant total des obligations découlant de la responsabilité juridique de l'Organisation est réduit au maximum, en deçà du montant des réclamations qui lui sont adressées.

Mesure des résultats

(Pourcentage que représentent les sommes dont l'Organisation est effectivement redevable (en dollars) par rapport au montant des réclamations qui lui sont initialement adressées)

Mesure des résultats

2008-2009 : 28 %

2010-2011 (estimation) : 35 %

2012-2013 (objectif) : 35 %

Facteurs externes

- 8.37 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : les États Membres soutiennent l'Organisation et reconnaissent son statut ainsi que ses privilèges et immunités dans leurs systèmes juridiques; les services de l'Organisation sollicitent des avis juridiques en temps opportun, communiquent des informations suffisantes aux fins d'analyse et se conforment aux avis fournis.

Produits

- 8.38 Les produits de l'exercice biennal 2012-2013 seront les suivants : services de conférence, administration et contrôle (budget ordinaire/autres ressources provenant de contributions obligatoires/fonds extrabudgétaires) : fonctions générales d'administration et de gestion :
- a) Conseils et assistance en cas de procédure d'arbitrage ou de procès concernant un litige découlant d'une opération de maintien de la paix ou d'une autre mission, y compris la représentation de l'Organisation devant des instances arbitrales, judiciaires ou quasi judiciaires ou des organes administratifs (10 cas);
 - b) Conseils et assistance en cas de procédure d'arbitrage ou de procès sans rapport avec un litige découlant d'une opération de maintien de la paix, y compris la représentation de l'Organisation devant des instances arbitrales, judiciaires ou quasi judiciaires ou des organes administratifs (10 cas);
 - c) Conseils et assistance en ce qui concerne la défense des privilèges et immunités de l'Organisation des Nations Unies et de ses organes subsidiaires devant des instances judiciaires ou quasi judiciaires ou des organes administratifs (80 cas);
 - d) Avis sur les politiques et procédures administratives, notamment en vue de l'élaboration et de l'interprétation des règlements, règles et autres textes administratifs (100 cas);
 - e) Conseils sur les litiges liés aux opérations de maintien de la paix et aux autres missions, notamment pour contribuer au règlement des différends portant sur des contrats ou des biens immobiliers ou sur des demandes d'indemnisation en cas de dégâts matériels, préjudice corporel ou décès (30 cas);
 - f) Conseils sur les activités commerciales sans rapport avec les opérations de maintien de la paix, notamment la passation de marchés et les achats importants de biens ou de services, les

- assurances, les arrangements immobiliers, les questions relatives à la propriété intellectuelle et les pratiques, politiques et procédures d'achat (950 cas);
- g) Conseils sur les litiges commerciaux ou autres sans rapport avec les opérations de maintien de la paix, notamment pour contribuer au règlement des différends portant sur des contrats ou des biens immobiliers ou sur des demandes d'indemnisation en cas de dégâts matériels, préjudice corporel ou décès (150 cas);
 - h) Conseils sur les aspects commerciaux de l'aide au développement, notamment les biens et services, la création de bureaux hors siège et la gestion des prêts consentis par les gouvernements et les institutions financières régionales, internationales ou autres (300 cas);
 - i) Conseils sur les aspects commerciaux des opérations de maintien de la paix et des autres missions, notamment la passation de marchés et les achats importants de matériel d'appui logistique, les assurances, le déminage et les opérations similaires, la liquidation de biens et l'affrètement d'aéronefs et de navires (650 cas);
 - j) Conseils sur les aspects juridiques des questions financières, notamment l'élaboration et l'interprétation du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'ONU, les opérations de trésorerie, les arrangements bancaires et les opérations et placements de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (150 cas);
 - k) Conseils sur les aspects juridiques des activités de collecte de fonds des organes subsidiaires dotés d'un budget distinct, notamment les arrangements relatifs aux frais d'administration et les contributions directes ou indirectes (120 cas);
 - l) Conseils sur les arrangements institutionnels et opérationnels relatifs aux opérations de maintien de la paix et autres missions et à l'aide au développement, y compris en ce qui concerne l'établissement et l'interprétation d'accords sur ces arrangements entre l'Organisation et des gouvernements ou des organisations internationales (50 cas);
 - m) Avis sur les services de contrôle interne, notamment pour aider à poursuivre les fonctionnaires et les autres personnes coupables de vol, de corruption ou d'autres activités frauduleuses et à recouvrer les biens soustraits à l'Organisation par des moyens frauduleux (20 cas);
 - n) Conseils sur les aspects juridiques de la gestion de l'aide au développement et de l'assistance technique, notamment en ce qui concerne les arrangements relatifs au personnel et les arrangements financiers, ainsi que la révision et l'harmonisation du Règlement du personnel, du Règlement financier et des règles de gestion financière des organes subsidiaires dotés d'un budget distinct (200 cas);
 - o) Conseils sur les questions touchant le personnel, y compris l'élaboration et l'interprétation du Règlement et du Statut du personnel, les questions relatives aux droits et obligations du personnel, les avantages et indemnités, le remboursement des impôts et les questions relatives aux pensions (2 400 cas);
 - p) Avis sur les partenariats entre les secteurs public et privé, y compris l'élaboration de nouvelles modalités de partenariat et l'interprétation et l'application du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation et des lois nationales concernant ces modalités (200 cas);
 - q) Avis sur les aspects juridiques des opérations de maintien de la paix et autres missions, notamment en ce qui concerne les textes réglementaires et les procédures d'administration des missions qui s'appliquent au personnel des missions (200 cas);

- r) Représentation juridique devant le Tribunal d'appel des Nations Unies, assistance dans des affaires portées devant le Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies et assistance d'ordre général en ce qui concerne le système d'administration interne de la justice aux Nations Unies (800 cas).

Tableau 8.15

Ressources nécessaires : sous-programme 2

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2010-2011	2012-2013 (avant actuali- sation des coûts)	2010-2011	2012-2013
Budget ordinaire				
Postes	5 994,9	5 994,9	21	21
Autres objets de dépense	375,3	294,2	–	–
Total partiel	6 370,2	6 289,1	21	21
Autres ressources provenant de contributions obligatoires	4 566,8	4 932,6	10	13
Fonds extrabudgétaires	2 064,8	2 071,5	7	7
Total	13 001,8	13 293,2	38	41

- 8.39 Le montant de 6 289 100 dollars permettrait de financer, à hauteur de 5 994 900 dollars, le maintien de 21 postes [1 D-2, 1 D-1, 4 P-5, 3 P-4, 4 P-3, 1 P-2 et 7 postes d'agent des services généraux (Autres classes)]. Les ressources demandées au titre des autres objets de dépense (294 200 dollars) serviront à couvrir diverses dépenses de fonctionnement, à savoir notamment : les autres dépenses de personnel, les frais de consultation pour des questions nécessitant les compétences d'experts extérieurs, les voyages du personnel, les frais d'abonnement et d'utilisation des bases de données juridiques, le mobilier et le matériel. Un contrôle plus rigoureux de l'utilisation des ressources et une modification des services prévoyant, par exemple, le passage du niveau B au niveau C de l'assistance technique aux postes de travail, devraient se traduire par une réduction de 81 800 dollars des ressources demandées au titre des objets de dépense autres que les postes, tels que le mobilier et le matériel, les consultants et les services contractuels.
- 8.40 Le montant de 4 932 600 dollars inscrit à la rubrique Contributions obligatoires hors budget ordinaire relève du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix; s'ajoutant à un montant de 2 071 500 dollars provenant des ressources extrabudgétaires, il servira à financer 20 postes, dont 15 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur et 5 postes d'agent des services généraux. Les juristes et le personnel d'appui fourniront un appui et une assistance juridiques à l'Organisation et plus précisément aux fonds et programmes et aux opérations de maintien de la paix. L'augmentation des ressources, principalement celles provenant du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, s'explique essentiellement par la création de trois postes [1 P-4, 1 P-3, 1 poste d'agent des services généraux (Autres classes)], le recours au personnel temporaire (autre que pour les réunions), les services informatiques et les communications; elle est compensée par une baisse des crédits demandés pour les consultants et les experts et les voyages du personnel (voir A/65/761).

Sous-programme 3 Développement progressif et codification du droit international

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 6 660 100 dollars

- 8.41 Le sous-programme relève de la Division de la codification. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie exposée dans le sous-programme 3 du programme 6 du cadre stratégique pour la période 2012-2013 (A/65/6/Rev.1).

Tableau 8.16

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Faciliter le développement progressif et la codification du droit international

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Progrès dans l'élaboration d'instruments juridiques	<p>a) Augmentation du pourcentage d'instruments juridiques dont l'élaboration a un peu ou beaucoup progressé</p> <p><i>Mesure des résultats</i> 2008-2009 : 33 % 2010-2011 (estimation) : 45 % 2012-2013 (objectif) : 50 %</p>
b) Meilleures connaissances et compréhension du droit international	<p>b) i) Taux de satisfaction d'au moins 90 % des participants aux activités de formation sur le droit international</p> <p><i>Mesure des résultats</i> 2008-2009 : chiffre non disponible 2010-2011 (estimation) : 80 % 2012-2013 (objectif) : 90 %</p> <p>ii) Augmentation du nombre d'utilisateurs finals des publications, documents et données juridiques qui ont été diffusés</p> <p><i>Mesure des résultats</i> 2008-2009 : chiffre non disponible 2010-2011 (estimation) : 100 utilisateurs 2012-2013 (objectif) : 150 utilisateurs</p>

Facteurs externes

- 8.42 Le sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les conditions politiques propices à l'élaboration des instruments juridiques internationaux envisagés dans le cadre du sous-programme continuent d'exister; b) les États et les institutions privées continuent de verser des contributions volontaires; c) les sommités du monde universitaire et les experts qui doivent participer aux séminaires et aux

cours prévus dans le sous-programme sont disponibles; et d) les gouvernements se montrent disposés à accueillir ou à parrainer des séminaires régionaux.

Produits

8.43 Les produits de l'exercice biennal 2012-2013 seront les suivants :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :
 - i) Décisions de l'Assemblée générale :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions de la Sixième Commission (90);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapport du Comité spécial créé par la résolution 51/210 de l'Assemblée générale en date du 17 décembre 1996 (2); rapport de la Commission du droit international (2); rapports de la Sixième Commission (32); rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation (2); rapport sur l'assistance aux États tiers touchés par l'application de sanctions (2); rapport sur l'examen de mesures efficaces visant à renforcer la protection et la sécurité des missions et des représentants diplomatiques et consulaires (1); rapport sur la responsabilité pénale des fonctionnaires et des experts en mission des Nations Unies (1); rapport sur les mesures visant à éliminer le terrorisme international (2); rapport sur la prévention des dommages transfrontières résultant d'activités dangereuses et la répartition des pertes consécutives à de tels dommages (1); rapport sur le *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* et sur le *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité* (2); rapport sur la mise en œuvre du Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international (2); rapport sur la portée et l'application du principe de compétence universelle (2); rapport sur l'état des Protocoles additionnels aux Conventions de Genève de 1949 relatifs à la protection des victimes des conflits armés;
 - ii) Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions du Comité et de son groupe de travail (30);
 - b. Documentation établie à l'intention des organes délibérants : documents d'avant session et de session (2);
 - iii) Comité consultatif pour le Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international : services fonctionnels pour les réunions (4);
 - iv) Comité spécial chargé d'élaborer des instruments juridiques pour la prévention du terrorisme :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions du Comité et de son groupe de travail (20);
 - b. Documentation établie à l'intention des organes délibérants : documents d'avant session et de session (2);

- v) Commission du droit international :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions de la Commission, de son Comité de rédaction, de son Groupe de planification et de ses groupes de travail (182);
 - b. Documentation établie à l'intention des organes délibérants : documents de session : rapport du Rapporteur spécial sur l'expulsion des étrangers (2); rapport sur l'immunité des représentants de l'État de la juridiction pénale étrangère (2); rapport du Rapporteur spécial sur l'obligation d'extrader ou de poursuivre (2); rapport du Rapporteur spécial sur la protection des personnes en cas de catastrophe (2); résumé thématique (2);
 - c. Assistance aux représentants et rapporteurs : assistance aux rapporteurs spéciaux chargés des questions suivantes : l'expulsion des étrangers; l'obligation d'extrader ou de poursuivre; la protection des personnes en cas de catastrophe; l'immunité des représentants de l'État;
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires) :
 - i) Publications en série : *Annuaire juridique des Nations Unies* de 2011 et 2012; *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies, Supplément n° 10* (vol. I, II, IV et VI); *Recueil des sentences arbitrales internationales* (vol. XXXII et XXXIII); *Série législative des Nations Unies* (vol. 25 à 27); *Annuaire de la Commission du droit international* pour 1997, 1998, 1999, 2001, 2002, 2003, 2004, 2005, 2006, 2007 et 2008 (vol. I et II, première et deuxième parties);
 - ii) Publications isolées : *Instruments internationaux relatifs à la prévention et à la répression du terrorisme international*, 4^e édition; *La Commission du droit international et son œuvre* (8^e édition) (2);
 - iii) Promotion d'instruments juridiques : coordination de l'élaboration du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* (1); conseils à l'Office des Nations Unies à Genève sur l'élaboration de l'*Annuaire de la Commission du droit international* (1); site Web sur les actes des conférences diplomatiques (1); site Web sur le *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* (1); site Web sur la Médiathèque de droit international des Nations Unies (1); site Web sur l'*Annuaire de la Commission du droit international* (1); site Web sur la codification et le développement progressif du droit international (1); site Web de la Commission du droit international (1); site Web de la Sixième Commission (1);
 - iv) Séminaires à l'intention d'un public extérieur : exposés et séances d'information sur des questions de droit international public en rapport direct avec le sous-programme;
- c) Coopération technique (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires) :
 - i) Services consultatifs : coopération avec les organismes régionaux s'occupant de questions liées au développement progressif et à la codification du droit international; participation à des réunions d'experts auxquelles l'Organisation est invitée en tant qu'observateur;
 - ii) Stages, séminaires et ateliers : stages et séminaires (bourses) dans le cadre du Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international; séminaires régionaux de droit international;

- d) Services de conférence, administration, contrôle (budget ordinaire) : administration générale, établissement de rapports, gestion du personnel, questions budgétaires et questions diverses.

Tableau 8.17

Ressources nécessaires : sous-programme 3

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2010-2011	2012-2013 (avant actualisation des coûts)	2010-2011	2012-2013
Budget ordinaire				
Postes	6 075,9	6 119,2	22	22
Autres objets de dépense	620,3	540,9	–	–
Total partiel	6 696,2	6 660,1	22	22
Fonds extrabudgétaires	560,3	332,3	–	–
Total	7 256,5	6 992,4	22	22

- 8.44 Le montant demandé, soit 6 660 100 dollars, permettrait de financer le maintien de 22 postes [1D-2, 2 D-1, 2 P-5, 4 P-4, 2 P-3, 3 P-2, 2 postes d'agent des services généraux (1^{re} classe) et 6 postes d'agent des services généraux (Autres classes)], le transfert en interne d'un poste d'agent des services généraux (1^{re} classe) de la Section des Traités (sous-programme 6), en échange d'un poste d'agent des services généraux (Autres classes), et d'autres objets de dépense tels que les heures supplémentaires, les voyages du personnel, les services contractuels, le mobilier et le matériel et les bourses. L'augmentation des dépenses prévues au titre des postes (43 300 dollars), par rapport à l'exercice biennal précédent, est due aux transferts susmentionnés, tandis que la diminution des ressources prévues pour les autres objets de dépense s'explique par une utilisation plus rigoureuse des ressources et par le changement du niveau des services requis, notamment le passage du niveau B au niveau C de l'assistance technique aux postes de travail, et la réduction de la part qui incombe à la Division dans les services contractuels engagés pour entretenir et soutenir une application de gestion des affaires.
- 8.45 Le montant de 332 300 dollars provenant de fonds extrabudgétaires doit permettre de mettre en œuvre le programme d'assistance dont la Division de la codification est responsable, et notamment de continuer à enrichir et à gérer la Médiathèque de droit international des Nations Unies, de financer l'octroi de bourses supplémentaires dans le cadre du Programme de bourses des Nations Unies dans le domaine du droit international, pour compléter les ressources provenant du budget ordinaire, s'il y a lieu, et d'organiser, à l'échelle régionale, des stages de formation au droit international, le cas échéant. La diminution de 228 000 dollars s'explique par la réduction prévue des ressources extrabudgétaires provenant des donateurs.

Sous-programme 4 Droit de la mer et affaires maritimes

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 8 773 700 dollars

- 8.46 L'exécution du sous-programme 4 relève de la responsabilité de la Division des affaires maritimes et du droit de la mer. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie exposée dans le sous-programme 4 du programme 6 du cadre stratégique pour la période 2012-2013 (A/65/6/Rev.1).

Tableau 8.18

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Promouvoir et renforcer la primauté du droit dans le domaine maritime

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Participation accrue des États à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et à ses accords d'application	<p>a) i) Augmentation du nombre d'États participant à la Convention et à ses accords d'application</p> <p><i>Mesure des résultats</i> 2008-2009 : 375 États 2010-2011 (estimation) : 376 États 2012-2013 (objectif) : 380 États</p> <p>ii) Augmentation du nombre de mesures prises par les États pour mettre en œuvre la Convention et ses accords d'application</p> <p><i>Mesure des résultats</i> 2008-2009 : 75 cartes et listes de coordonnées géographiques déposées au titre de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer 2010-2011 (estimation) : 78 cartes et listes de coordonnées géographiques déposées au titre de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer 2012-2013 (objectif) : 82 cartes et listes de coordonnées géographiques déposées au titre de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer</p>
b) Meilleures coopération et coordination entre les parties prenantes aux fins d'une exploitation fructueuse des océans et des mers	b) i) Augmentation du nombre de demandes de délimitation du plateau continental au-delà des 200 milles marins qui sont traitées par la Commission des limites du plateau continental et auxquelles celle-ci a donné suite

Mesure des résultats

(Nombre de recommandations formulées par la Commission des limites du plateau continental)

2008-2009 : 9

2010-2011 (estimation) : 10

2012-2013 (objectif) : 11

- ii) Augmentation du nombre d'activités entreprises à l'échelle internationale pour promouvoir l'exploitation durable des océans et des mers, l'utilisation équitable et rationnelle de leurs ressources, la conservation de leurs ressources biologiques et l'étude, la protection et la préservation du milieu marin

Mesure des résultats

2008-2009 : 42 activités

2010-2011 (estimation) : 43 activités

2012-2013 (objectif) : 45 activités

- iii) Renforcement de la coopération dans le domaine de la conservation et de l'exploitation durable des ressources biologiques marines et de leur biodiversité, dans les zones situées au-delà des limites de la juridiction nationale

Mesure des résultats

2008-2009 : non disponible

2010-2011 (estimation) : 38 activités

2012-2013 (objectif) : 38 activités

c) Facilitation des prises de décisions de l'Assemblée générale et d'autres organes en vertu de la Convention

c) Augmentation du pourcentage d'États Membres et d'organes qui indiquent, dans leur réponse aux enquêtes ou de quelque autre manière, leur satisfaction quant aux services fournis

Mesure des résultats

2008-2009 : non disponible

2010-2011 (estimations) : non disponible

2012-2013 (objectif) : 70 %

Facteurs externes

- 8.47 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et d'aboutir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les États Membres accordent le degré de priorité voulu aux affaires maritimes et au droit de la mer dans leurs politiques, plans, programmes et projets; b) les autorités nationales ont les moyens de mettre en œuvre des instruments juridiques relatifs aux affaires maritimes et au droit de la mer; c) les organisations et programmes

intergouvernementaux disposent des ressources voulues pour coopérer entre eux et coordonner leurs activités afin d'améliorer la gestion des océans.

Produits

8.48 Les produits de l'exercice 2012-2013 seront les suivants :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :
 - i) Réunion des États parties à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : séances plénières (24); consultations sur les résolutions présentées au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Les océans et le droit de la mer » : services fonctionnels (38); consultations informelles des États parties à l'Accord aux fins de l'application des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons chevauchants et des stocks de poissons grands migrateurs (4);
 - b. Documents à l'intention des organes délibérants : rapport de la réunion des États parties (2);
 - ii) Assemblée générale :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : groupe de travail spécial sur le mécanisme de notification et d'évaluation systématiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin, y compris les aspects socioéconomiques (20); consultations informelles sur les projets de résolution relatifs à la viabilité des pêches présentés au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Les océans et le droit de la mer » : services fonctionnels (40); services de conférence du Groupe de travail spécial officieux à composition non limitée chargé d'étudier les questions relatives à la conservation et à l'exploitation durable de la biodiversité marine dans les zones situées au-delà des limites de la juridiction nationale (20);
 - b. Documents à l'intention des organes délibérants : rapports annuels du Secrétaire général sur les faits nouveaux concernant l'application de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et autres questions et faits nouveaux touchant les affaires maritimes et le droit de la mer, ainsi que sur les questions visées à l'article 319 de la Convention (2); rapports sur la viabilité des pêches, notamment sur la mise en œuvre de l'Accord de 1995 aux fins de l'application des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons chevauchants et des stocks de poissons grands migrateurs et des instruments connexes (2); rapports sur l'état du milieu marin, y compris les aspects socioéconomiques (2); rapport sur les travaux du Groupe de travail spécial officieux à composition non limitée chargé d'étudier les questions relatives à la conservation et à l'exploitation durable de la biodiversité marine dans les zones situées au-delà des limites de la juridiction nationale (2); rapports sur les travaux du Processus consultatif informel ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer (2); résolutions de l'Assemblée générale sur les océans et le droit de la mer (2); résolutions de l'Assemblée générale concernant la viabilité des pêches, notamment grâce à l'Accord de 1995 aux fins de l'application des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà

- de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et des stocks de poissons grands migrateurs, et à des instruments connexes (2);
- iii) Processus consultatif informel ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer : services fonctionnels pour les réunions : séances plénières et réunions des groupes de travail (24);
 - iv) Commission des limites du plateau continental :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : séances plénières et réunions des groupes de travail (260);
 - b. Documents à l'intention des organes délibérants : documents d'information et de séance requis (8);
 - b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :
 - i) Publications en série : *Bibliographie du droit de la mer* (2); *Bulletin du droit de la mer* (6);
 - ii) Publications isolées : dépôt de cartes et de listes de coordonnées en vertu de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer – normes techniques (1); procédures devant la Commission des limites du plateau continental (1); espèces sédentaires : historique de l'adoption de l'article 77 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (1);
 - iii) Brochures, fiches d'information, planches murales, pochettes de documentation : notes de synthèse pour la publication mensuelle interinstitutions *Résumé des sciences aquatiques et halieutiques*; bulletin d'information sur l'évolution du droit de la mer et des affaires maritimes (1); circulaire d'information sur le droit de la mer (1); études spécialisées, en coopération avec les organisations internationales compétentes, s'il y a lieu, sur certaines questions actuelles ou nouvelles ayant trait au droit de la mer et aux affaires maritimes (1);
 - iv) Communiqués de presse, conférences de presse : réunions des États parties à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, réunions du Processus consultatif informel ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer, sessions de la Commission des limites du plateau continental, reprise de la Conférence d'examen de l'Accord aux fins de l'application des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons chevauchants et des stocks de poissons grands migrateurs; Groupe de travail spécial officieux à composition non limitée chargé d'étudier les questions relatives à la conservation et à l'exploitation durable de la biodiversité marine dans les zones situées au-delà des limites de la juridiction nationale (1);
 - v) Activités techniques : site Web sur le droit de la mer et les affaires maritimes (1); gestion et développement du système de prise en dépôt des cartes et des listes de coordonnées géographiques concernant les lignes de base et les limites des zones maritimes nationales communiquées par les États et du système d'enregistrement (1);
 - vi) Promotion d'instruments juridiques : activités visant à favoriser l'acceptation universelle de la Convention et des accords connexes, ainsi que leur mise en œuvre effective et leur application uniforme et cohérente (1);
 - vii) Groupes d'experts, rapporteurs, services de dépôt : Comité consultatif chargé de la publication des résumés des sciences aquatiques et halieutiques : séance plénière (1);

Groupe mixte d'experts chargé d'étudier les aspects scientifiques de la protection de l'environnement marin : groupe de travail (1);

- c) Coopération technique (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires) : bourses et subventions : octroi annuel de la bourse d'études financée par la Fondation Hamilton Shirley Amerasinghe et supervision du boursier pendant toute la durée du programme (2); octroi annuel de la bourse d'études financée par l'ONU et la Nippon Foundation et supervision des boursiers dans le cadre de la formation au développement des capacités (20);
- d) Services de conférence, administration, contrôle (budget ordinaire) : services de bibliothèque : gestion et enrichissement de la collection d'ouvrages de référence spécialisés et de la base de données bibliographique sur le droit de la mer et les affaires maritimes (1).

Tableau 8.19

Ressources nécessaires : sous-programme 4

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2010-2011	2012-2013 (avant actualisation des coûts)	2010-2011	2012-2013
Budget ordinaire				
Postes	7 798,4	7 967,9	29	29
Autres objets de dépense	1 018,8	805,8	–	–
Total partiel	8 817,2	8 773,7	29	29
Fonds extrabudgétaires	3 911,8	3 845,0	–	–
Total	12 729,0	12 618,7	29	29

- 8.49 Le montant de 8 773 700 dollars, qui fait apparaître une diminution de 43 500 dollars par rapport à l'exercice biennal précédent, servira à financer le maintien de 29 postes [1 D-2, 2 D-1, 4 P-5, 3 P-4, 6 P-3, 3 P-2, 1 poste d'agent des services généraux (1^{re} classe) et 9 postes d'agent des services généraux (Autres classes)] et d'autres objets de dépense tels que les heures supplémentaires, les consultants et experts, les voyages, les services contractuels, les fournitures, le mobilier et le matériel. L'augmentation du montant demandé au titre des postes (169 500 dollars) tient à l'effet-report de la création d'un poste P-3 en 2010-2011 et à l'effet net du gain d'un poste d'agent des services généraux (1^{re} classe) qu'il est proposé de transférer de la Section des traités (sous-programme 6); elle est en partie annulée par la perte d'un poste d'agent des services généraux (Autres classes) au profit d'un autre sous-programme. La diminution nette des ressources demandées au titre des autres objets de dépense (213 000 dollars) tient principalement à une utilisation plus rigoureuse des ressources, notamment le recours à d'autres services, par exemple des services d'entretien d'ordinateurs de niveau C au lieu de services de niveau B, et aux améliorations apportées au programme de remise à niveau du personnel concernant les logiciels du Système d'information géographique, étant donné que beaucoup des fonctionnaires concernés ont déjà suivi une formation dans ce domaine.
- 8.50 Les fonds extrabudgétaires (3 845 000 dollars) serviront à financer la mise en œuvre de programmes de promotion de l'acceptation universelle de la Convention et des accords connexes, ainsi que leur mise en œuvre effective et leur application uniforme et cohérente; des stages, des séminaires et des ateliers de formation sur la préparation des dossiers adressés à la Commission des limites du plateau continental en application de l'article 76 de la Convention; la participation

des représentants des États Membres aux ateliers que la Division compte organiser en collaboration avec d'autres organisations et institutions internationales; et l'appui aux personnes effectuant un stage dans le domaine des affaires maritimes et du droit de la mer et des domaines connexes. La diminution par rapport à l'exercice biennal précédent s'explique par la réduction des activités et donc du financement du programme de bourses pour l'exercice biennal 2012-2013.

**Sous-programme 5
Harmonisation, modernisation et unification progressives
du droit commercial international**

Ressources nécessaires : 6 464 600 dollars des États-Unis

- 8.51 La responsabilité de l'exécution des sous-programmes incombe à la Division du droit commercial international. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie exposée dans le sous-programme 5 du programme 6 du cadre stratégique pour la période 2012-2013 (A/65/6/Rev.1).

Tableau 8.20

**Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès
et mesure des résultats**

Objectif de l'Organisation : Faciliter et encourager l'amélioration et l'harmonisation progressives du droit commercial international, renforcer la connaissance, la compréhension, l'interprétation et l'application de celui-ci et coordonner les travaux des organisations internationales actives dans ce domaine

Réalisations escomptées du Secrétariat

Indicateurs de succès

a) Réels progrès dans la modernisation du droit commercial et des pratiques commerciales et la réduction des incertitudes et des obstacles juridiques résultant de l'inadaptation et de la disparité des lois ou de divergences dans l'interprétation et l'application des lois

a) i) Augmentation du nombre de décisions législatives (ratifications et promulgations nationales) fondées sur les textes de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI)

Mesure des résultats

2008-2009 : 66 décisions législatives (formalités conventionnelles et adoption de lois nationales)

2010-2011 (estimation) : 40 décisions législatives (formalités conventionnelles et adoption de lois nationales)

2012-2013 (objectif) : 40 décisions législatives (formalités conventionnelles et adoption de lois nationales)

ii) Augmentation du nombre de décisions de justice reposant sur les textes de la CNUDCI

Mesure des résultats

[Nouvelles décisions de justice et sentences arbitrales ajoutées au recueil de jurisprudence de la Commission (système CLOUT)]

- 2008-2009 : 136
2010-2011 (estimation) : 95
2012-2013 (objectif) : 95
- b) Prise de conscience et compréhension accrues des questions de droit commercial international et application plus large des normes de la CNUDCI
- b) i) Augmentation du nombre de publications et de bases de données mentionnant les travaux et les textes de la CNUDCI
- Mesure des résultats*
(Nombre de nouvelles publications ajoutées à la bibliographie de la CNUDCI)
- 2008-2009 : 786
2010-2011 (estimation) : 400
2012-2013 (objectif) : 500
- ii) Nombre accru de visiteurs sur le site Web de la CNUDCI
- Mesure des résultats*
2008-2009 : 1 539 visites quotidiennes du site Web
2010-2011 (estimation) : 2 500 visites quotidiennes du site Web
2012-2013 (objectif) : 2 500 visites quotidiennes du site Web
- c) Meilleures coordination et coopération entre les organisations internationales qui s'occupent de droit commercial
- c) Augmentation du nombre d'activités conjointes renvoyant aux normes de la CNUDCI en matière de droit commercial
- Mesure des résultats*
2008-2009 : 78 initiatives conjointes
2010-2011 (estimation) : 63 initiatives conjointes
2012-2013 (objectif) : 70 initiatives conjointes
- d) Facilitation des travaux de la CNUDCI
- d) Augmentation du nombre d'États Membres qui se disent satisfaits des services fournis
- Mesure des résultats*
2008-2009 : note de 4,5 (sur une échelle de 1 à 5) assortie de commentaires de la part d'États membres de la CNUDCI et d'autres sources
2010-2011 (estimation) : note de 4 (sur une échelle de 1 à 5) assortie de commentaires de la part d'États membres de la CNUDCI et d'autres sources
2012-2013 (objectif) : note de 4 (sur une échelle de 1 à 5) donnée aux sessions de la Commission, si possible assortie de commentaires de la part d'États membres de la CNUDCI et d'autres sources

Facteurs extérieurs

8.52 Le sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les États Membres adhèrent aux conventions sur le droit commercial international, adoptent des lois types les transposant en droit interne et font rapport sur la question; b) des correspondants nationaux rendent compte des décisions de justice et des sentences arbitrales au niveau national; c) les organisations internationales participent à la coordination et à l'organisation des activités conjointes; et d) les représentants des États Membres font part de leur niveau de satisfaction quant au travail du secrétariat.

Produits

8.53 Les produits de l'exercice biennal 2012-2013 seront les suivants :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :
 - i) Commission des Nations Unies pour le droit commercial international :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : présentation de rapports de fond établis par la Division, réponse aux demandes d'éclaircissements, avis sur des questions de procédure et de fond demandés par le Président et élaboration du projet de rapport (2); présentation du rapport annuel de la Commission (2);
 - b. Documentation établie à l'intention des organes délibérants : rapport de la Commission à l'Assemblée générale (2); rapports des six groupes de travail intergouvernementaux, rapports de fond demandés par la Commission, rapports périodiques de fond et documents de séance sur des questions de fond (50);
 - ii) Groupes de travail I à VI de la Commission :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : présentation de rapports de fond établis par la Division, réponse aux demandes d'éclaircissements, avis sur des questions de procédure et de fond au Président et élaboration de projets de rapport (24);
 - b. Documentation établie à l'intention des organes délibérants : rapports établis à la demande des groupes de travail et documents de séance sur des questions de fond (216);
 - iii) Groupes spéciaux d'experts : examen des projets de rapport et des documents normatifs élaborés par la Division du droit commercial international qui doivent être présentés à la Commission et à ses groupes de travail (24);
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :
 - i) Publications en série : *Précis de jurisprudence révisés concernant la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises*; commentaires sur les textes de la CNUDCI; Bibliographie des écrits récents ayant trait aux travaux de la CNUDCI; *Annuaire de la CNUDCI* (3); recueil de textes de la CNUDCI;
 - ii) Publications isolées : recueil analytique de jurisprudence sur l'arbitrage; guide sur la Convention pour la reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales étrangères (Convention de New York); historique des Règles de Rotterdam, avec note de présentation; indicateurs de la fraude commerciale; publication commune de la CNUDCI, de l'Institut international pour l'unification du droit privé et de la Conférence de La Haye sur les transactions garanties; documents sur la Loi type de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur l'insolvabilité internationale; normes juridiques sur la transparence dans les arbitrages entre les

investisseurs et les États; révision du Guide pour l'incorporation de la Loi type de la CNUDCI sur l'insolvabilité internationale (interprétation et application de concepts choisis de la Loi type en rapport avec les centres d'intérêt principaux); Loi type de la CNUDCI sur la passation de marchés publics avec un guide pour son incorporation; texte de la CNUDCI sur l'inscription des intérêts sur les biens meubles;

- iii) Expositions, visites guidées et conférences : conférences organisées à l'intention de groupes de praticiens du droit, d'universitaires et d'étudiants en droit, à Vienne et en d'autres lieux, dans le cadre de programmes organisés par des associations professionnelles ou universitaires ou par des organisations intergouvernementales ou non gouvernementales (15);
 - iv) Manifestations spéciales : participation en tant que coorganisateur et animateur au concours annuel d'arbitrage commercial international Willem C. Vis à Vienne;
 - v) Supports techniques : tenue d'une base de données accessible par l'Internet qui regroupe les décisions de justice et les sentences arbitrales recueillies dans le cadre du système CLOUT; gestion du système de collecte des décisions de justice et des sentences arbitrales reposant sur les textes de la Commission; publication de résumés de ces décisions et sentences arbitrales; suivi de l'actualité et des tendances;
- c) Coopération technique (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires) : services consultatifs à la demande des gouvernements, sous la forme de missions d'information, séminaires, évaluations des réformes juridiques, aide à l'élaboration de législations nationales fondées sur les textes législatifs de la Commission et conseils concernant les textes non législatifs de cette dernière;
- d) Services de conférence, administration, contrôle (budget ordinaire) : services de bibliothèque; acquisition d'ouvrages et gestion de la bibliothèque juridique de la Commission; gestion du site Web de la Commission.

Tableau 8.21

Ressources nécessaires : sous-programme 5

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2010-2011	2012-2013 (avant actuali- sation des coûts)	2010-2011	2012-2013
Budget ordinaire				
Postes	5 883,7	5 883,7	21	21
Autres objets de dépense	671,4	580,9	–	–
Total partiel	6 555,1	6 464,6	21	21
Fonds extrabudgétaires	167,5	170,0	–	–
Total	6 722,6	6 634,6	21	21

- 8.54 Le montant de 6 464 600 dollars doit permettre de maintenir 21 postes [1 D-2, 1 D-1, 3 P-5, 5 P-4, 3 P-3, 1 P-2 et 7 agents des services généraux (Autres classes)] ainsi que les autres objets de dépense suivants : recrutement de consultants et d'experts, voyages du personnel, entretien du matériel de bureautique, livres de bibliothèque, fournitures, mobilier et matériel. La diminution de 90 500 dollars par rapport à l'exercice biennal précédent s'explique par des mesures plus strictes

comme l'organisation de réunions d'experts pour obtenir des conseils spécialisés plutôt que le recours à des consultants, l'organisation de réunions d'experts immédiatement après la tenue de la réunion du groupe de travail concerné ainsi que l'utilisation des installations de téléconférence, la mise en place de programmes de voyages plus stricts et une plus grande utilisation de certains équipements quand cela est possible.

- 8.55 Le montant de 170 000 dollars provenant de fonds extrabudgétaires sera utilisé pour organiser des séminaires de la CNUDCI sur le droit commercial international. Les séminaires sont consacrés aux principaux instruments de la CNUDCI, qui sont d'importants éléments constitutifs d'un régime juridique moderne du commerce international portant sur des questions telles que les contrats de vente internationale de marchandises, le transport de marchandises par mer, l'arbitrage commercial international, les opérations bancaires et les paiements, et la passation des marchés. Les participants aux séminaires de la CNUDCI viennent généralement de milieux variés puisqu'il s'agit de fonctionnaires gouvernementaux, de juges, de professeurs de droit, de juristes praticiens, d'hommes d'affaires et de représentants d'organisations non gouvernementales telles que centres d'arbitrage et chambres de commerce.

Sous-programme 6 Garde, enregistrement et publication des traités

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 6 382 000 dollars

- 8.56 L'exécution du sous-programme 6 incombe à la Section des traités. Elle sera conforme à la stratégie exposée dans le sous-programme 6 du programme 6 du cadre stratégique pour la période 2012-2013 (A/65/6/Rev.1).

Tableau 8.22

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Mieux faire connaître les traités internationaux conclus sous les auspices des Nations Unies, les traités déposés auprès du Secrétaire général et les traités enregistrés auprès du Secrétariat conformément à l'Article 102 de la Charte des Nations Unies, ainsi que les formalités qui s'y rapportent

Réalisations escomptées (Secrétariat)

a) Accès plus facile aux traités déposés auprès du Secrétaire général, aux formalités s'y rapportant et aux renseignements concernant leur état, ainsi qu'aux traités déposés au Secrétariat pour enregistrement et publication et aux formalités conventionnelles s'y rapportant

Indicateurs de succès

a) i) Les formalités conventionnelles relatives aux traités déposés auprès du Secrétaire général sont traitées le jour même de la réception des traités ou dans les deux jours qui suivent.

Mesure des résultats

2008-2009 : 2 jours

2010-2011 (estimation) : 2 jours

2012-2013 (objectif) : 2 jours

ii) Tous les traités et formalités intervenant le mois sont enregistrés dans la première semaine du mois suivant.

- Mesure des résultats*
 2008-2009 : chiffre non disponible
 2010-2011 (estimation) : 24 traités
 et formalités conventionnelles enregistrés
 au plus tard la première semaine du mois
 suivant celui de leur réception
 2012-2013 (objectif) : 30 traités et formalités
 conventionnelles enregistrés au plus tard
 la première semaine du mois suivant celui
 de leur réception
- iii) Nombre de consultations des pages Web
 de la Section des traités
- Mesure des résultats*
 (Nombre moyen de pages consultées par
 mois)
 2008-2009 : 200 000 pages
 2010-2011 (estimation) : 300 000 pages
 2012-2013 (objectif) : 350 000 pages
- b) Participation continue des États au régime
 des traités multilatéraux
- b) Présentation régulière de formalités
 conventionnelles (ratifications, adhésions, etc.)
 par les États Membres aux fins de dépôt auprès
 du Secrétaire général
- Mesure des résultats*
 2008-2009 : 3 200 formalités conventionnelles
 traitées au cours de l'exercice biennal
 2010-2011 (estimation) : 3 200 formalités
 conventionnelles traitées au cours
 de l'exercice biennal
 2012-2013 (objectif) : 3 400 formalités
 conventionnelles traitées au cours
 de l'exercice biennal
- c) Connaissance et compréhension accrues par
 les États Membres des aspects techniques et
 juridiques de la participation au cadre institué
 par les traités multilatéraux et de
 l'enregistrement des traités auprès du
 Secrétariat
- c) Réduction du pourcentage d'actes déposés
 aux fins de dépôt ou d'enregistrement qui sont
 viciés
- Mesure des résultats*
 2008-2009: 10 % d'actes déposés
 qui sont viciés sur l'ensemble
 des actes reçus au cours d'une année
 déterminée
 2010-2011 (estimation) : 10 % d'actes
 déposés qui sont viciés sur l'ensemble
 des actes reçus au cours d'une année
 déterminée
 2012-2013 (objectif) : 5 % d'actes déposés
 qui sont viciés sur l'ensemble des actes
 reçus au cours d'une année déterminée

d) Respect du cadre institué par les traités internationaux

d) i) Augmentation du nombre de demandes de renseignements et de conseils sur les formalités relatives au dépôt et à l'enregistrement reçues des États et d'autres bureaux, institutions spécialisées et organes conventionnels des Nations Unies

Mesure des résultats

2008-2009 : 1 000 réponses données par la Section des traités à des demandes de conseils ou de renseignements en matière juridique

2010-2011 (estimation) : 1 500 réponses données par la Section des traités à des demandes de conseils ou de renseignements en matière juridique

2012-2013 (objectif) : 1 600 réponses données par la Section des traités à des demandes de conseils ou de renseignements en matière juridique

ii) Nombre de participants aux séminaires organisés au Siège et dans les régions

Mesure des résultats

2008-2009 : 411 participants

2010-2011 (estimation) : 450 participants

2012-2013 (objectif) : 500 participants

Facteurs extérieurs

8.57 Le sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si :

- a) Les États Membres sollicitent des conseils juridiques et techniques avant de conclure des traités multilatéraux aux fins de dépôt auprès du Secrétaire général, notamment les clauses finales de ces traités, évitant ainsi que ne surgissent des questions juridiques complexes d'interprétation et d'application, et les États Membres procèdent aux formalités conventionnelles en bonne et due forme, suivant les dispositions du traité dont il s'agit et les conseils juridiques reçus;
- b) Les États Membres transmettent les documents complets, en bonne et due forme, afin de faciliter leur enregistrement et leur publication, et fournissent une traduction en anglais ou en français des traités présentés dans des langues autres que les langues officielles de l'ONU. (Les traductions en anglais ou en français facilitent l'enregistrement, mais pas la publication parce qu'elles doivent être révisées ou retraduites);
- c) Les gouvernements se montrent disposés à accueillir ou à parrainer des séminaires régionaux sur le droit des traités; les formateurs compétents sont sélectionnés par les gouvernements; on trouve dans les bureaux organiques de l'ONU, d'autres institutions internationales ou dans les milieux universitaires des spécialistes en mesure de dispenser une formation en ce qui concerne l'application de certains traités et capables de financer leur participation;

- d) Les risques normalement liés aux fournisseurs de services informatiques ne dépasseront pas les prévisions. Les risques que l'on peut attendre d'un système d'information complexe et personnalisé devraient conserver un niveau acceptable.

Produits

8.58 Les produits de l'exercice biennal 2012-2013 seront les suivants :

- a) Autres activités de fond (budget ordinaire) :
- i) Publications en série : relevé des traités et accords internationaux enregistrés ou classés et inscrits au répertoire au Secrétariat (ST/LEG/SER.A...) (24); documents relatifs aux cérémonies des traités 2012 et 2013 (2); *Recueil des Traités des Nations Unies* (124); Index cumulatif du *Recueil des Traités des Nations Unies* (2);
 - ii) Publications isolées : copies certifiées conformes de traités multilatéraux déposés auprès du Secrétaire général (4); *Précis de la pratique du Secrétaire général en tant que dépositaire de traités multilatéraux* (1);
 - iii) Brochures, fiches d'information, planches murales et pochettes d'information : établissement de documents et d'autres textes diffusés à l'occasion de séminaires de formation et d'autres manifestations (1);
 - iv) Manifestations spéciales : organisation et service d'une cérémonie spécialement consacrée à un traité déposé auprès du Secrétaire général (2); organisation et service de la cérémonie annuelle des traités lors de l'ouverture de la session de l'Assemblée générale, afin d'encourager une plus grande participation aux traités multilatéraux déposés auprès du Secrétaire général (2);
 - v) Supports techniques : tenue et mise à jour de la collection des traités des Nations Unies sur le site Web de la Section des traités (1); tenue et mise à jour de l'état des traités multilatéraux déposés auprès du Secrétaire général, affichage des notifications dépositaires, des copies certifiées conformes et d'autres renseignements concernant les dépositaires sur le site Web de la Section des traités (1); tenue à jour de l'information concernant le renforcement des capacités du site Web de la Section des traités, y compris le site Web consacré à l'assistance technico-juridique que l'ONU apporte aux États (1);
 - vi) Promotion des instruments juridiques : analyse et enregistrement des formalités conventionnelles postérieures aux traités déjà enregistrés ou classés et enregistrés au Secrétariat (Art. 102 de la Charte) (1); analyse et enregistrement des traités (Art. 102 de la Charte) (1); traitement, enregistrement et notification aux États et aux organisations internationales par notification dépositaire des formalités conventionnelles (signatures, ratifications, acceptations, approbations, adhésions, successions, déclarations, réserves et autres) (1); communication aux États, aux institutions internationales, aux bureaux des Nations Unies et aux organes conventionnels de renseignements et de conseils juridiques sur l'enregistrement des traités (1); fourniture aux États, aux organisations internationales, aux bureaux des Nations Unies et aux organes conventionnels de renseignements et de conseils juridiques sur le droit des traités et la pratique du dépositaire (1); rectification s'il y a lieu des traités déposés auprès du Secrétaire général (1);

- b) Coopération technique (budget ordinaire) :
- i) Services consultatifs : services consultatifs fournis aux États, aux institutions internationales, aux bureaux des Nations Unies et autres organes conventionnels à propos des questions juridiques liées aux clauses finales des traités devant être déposés auprès du Secrétaire général;
 - ii) Stages de formation, séminaires et ateliers : stages de formation au Siège sur divers aspects du droit des traités, de la pratique du Secrétaire général en tant que dépositaire et de l'enregistrement des traités, organisés à l'intention de fonctionnaires nationaux et de représentants des missions permanentes et des institutions internationales; stages régionaux sur divers aspects du droit des traités, de la pratique du Secrétaire général en tant que dépositaire et de l'enregistrement des traités, organisés à l'intention de fonctionnaires nationaux et de représentants des institutions internationales.

Tableau 8.23

Ressources nécessaires : sous-programme 6

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2010-2011	2012-2013 (avant actuali- sation des coûts)	2010-2011	2012-2013
Budget ordinaire				
Postes	6 014,2	5 927,6	27	27
Autres objets de dépense	567,8	454,4	–	–
Total	6 582,0	6 382,0	27	27

8.59 Le montant prévu (6 382 000 dollars), en baisse de 200 000 dollars par rapport à l'exercice précédent, financera le maintien de 27 postes [1 P-5, 2 P-4, 4 P-3, 5 P-2, 7 postes d'agent des services généraux (1^{re} classe) et 8 postes d'agent des services généraux (Autres classes)] et d'autres dépenses telles que les heures supplémentaires, les voyages, les services contractuels et le matériel de bureau. La diminution de 86 600 dollars des dépenses au titre des postes est le résultat net de la permutation de 2 postes d'agent des services généraux (1^{re} classe) et de 2 postes d'agent des services généraux (Autres classes). La diminution de 113 400 dollars au titre des autres objets de dépense est le résultat net de l'augmentation du coût des services contractuels imputable à la mise à niveau et à l'exploitation du Treaty Information and Publication System (TIPS), compensée par la réduction des dépenses au titre des voyages, des services d'hébergement (y compris le stockage et la sauvegarde des données) du TIPS et du mobilier et du matériel que permet l'utilisation prolongée autant que possible du matériel bureautique existant.

D. Appui au programme

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 1 994 400 dollars

8.60 Le Service administratif fournit au Bureau des affaires juridiques des services d'appui touchant à l'administration du personnel, aux questions budgétaires et financières, à la planification des ressources et à l'utilisation des services communs; il apporte également l'appui administratif nécessaire à des organes directeurs et à des réunions internationales.

Tableau 8.24

Ressources nécessaires : Appui au programme

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2010-2011	2012-2013 (avant actuali- sation des coûts)	2010-2011	2012-2013
Budget ordinaire				
Postes	1 349,0	1 349,0	6	6
Autres objets de dépense	766,9	645,4	–	–
Total	2 115,9	1 994,4	6	6

- 8.61 Le montant prévu (1 994 400 dollars), en diminution de 121 500 dollars par rapport à l'exercice précédent, doit permettre de financer le maintien de six postes [1 P-5, 1 P-4, 4 postes d'agent des services généraux (Autres classes)], ainsi que d'autres objets de dépense tels que le personnel temporaire (autre que pour les réunions), les heures supplémentaires, les services contractuels, les communications, les fournitures et accessoires, et le matériel de bureau. La diminution est le résultat net de l'augmentation des dépenses afférentes au remplacement de matériel informatique et de matériel de bureau, et de l'acquisition de progiciels d'usage général jusque-là centralisés au Service administratif, augmentation compensée par la baisse des dépenses imputables aux services contractuels, qui s'explique essentiellement par le déclassement de l'accord de service, passé du niveau B au niveau C, pour l'appui en matière de bureautique, d'hébergement d'applications et de stockage et de sauvegarde à solliciter du Bureau des technologies de l'information et des communications.

Tableau 8.25

État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle*Résumé de la recommandation**Suite donnée à la recommandation***Bureau des services de contrôle interne****Évaluation approfondie du programme relatif aux affaires juridiques**

(E/AC.51/2002/5)

Recommandation 13 : coordination accrue avec les organisations de droit commercial international

Pour améliorer la coordination, conformément à son mandat, et favoriser l'adoption d'une approche concertée des questions communes, le Service du droit commercial international devrait rencontrer chaque année des représentants des principales organisations s'occupant de questions de droit commercial en vue d'échanger des informations et de planifier conjointement les activités.

Poursuite des efforts de coordination avec les organisations intéressées en vue d'assurer l'harmonie et la cohérence entre instruments et textes dans le domaine du droit commercial (voir A/65/17, par. 307 à 312). Au paragraphe 7 de sa résolution 65/21, l'Assemblée générale a approuvé les efforts déployés et les initiatives prises par la Commission pour mieux coordonner les activités juridiques des organisations internationales et régionales qui s'occupent de droit commercial international.

Des réunions de coordination sont organisées annuellement.

Comité des commissaires aux comptes

[A/65/5 (Vol. I)]

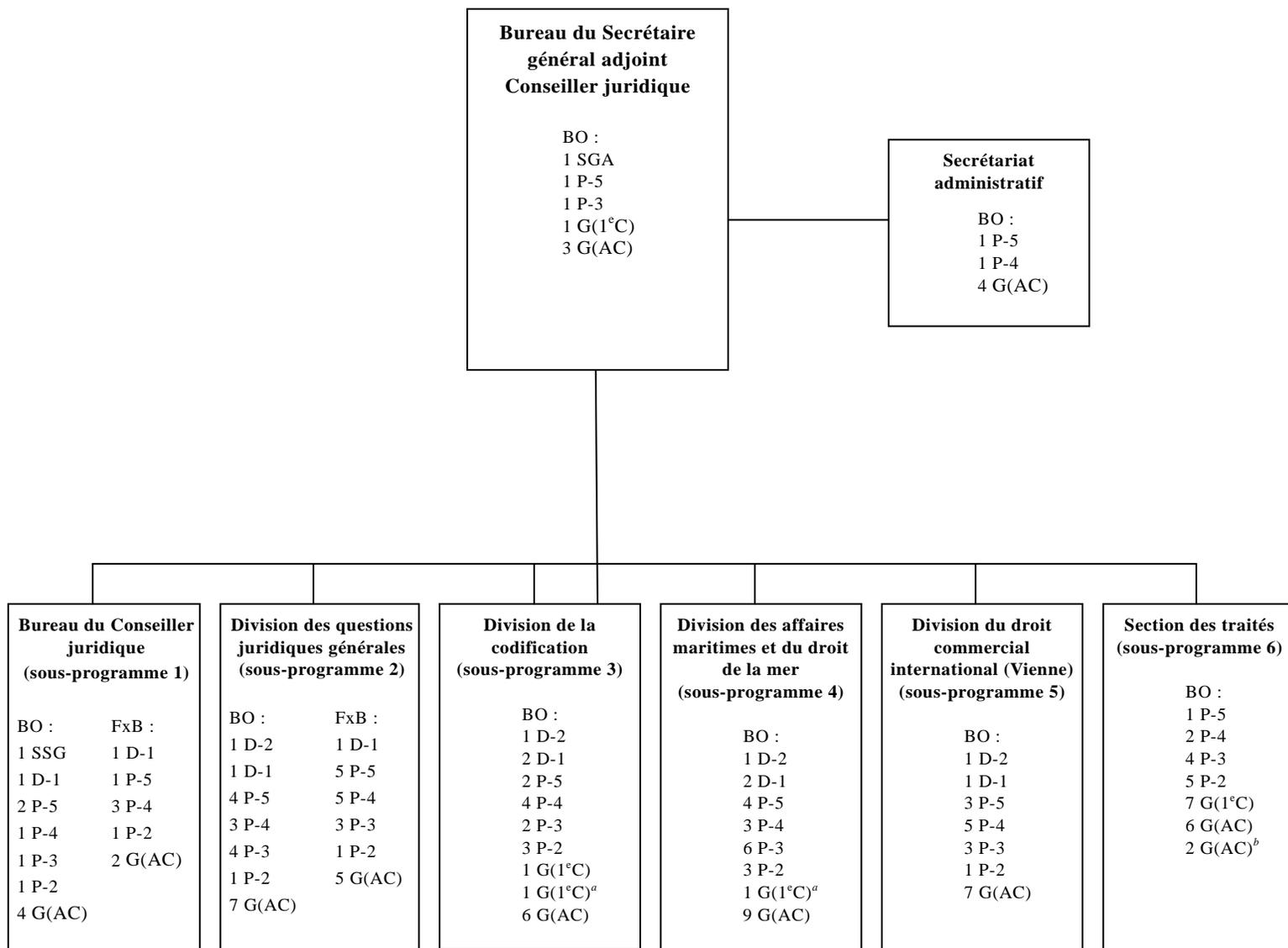
Le Comité a recommandé à l'Administration de veiller à ce que le Bureau des affaires juridiques précise et définisse des objectifs de gestion intermédiaires correspondant à chacune des étapes du processus de publication des traités (par. 311).

Le Bureau des affaires juridiques examine différentes façons de mettre en œuvre la recommandation, y compris l'établissement possible d'un processus de publication révisé et actualisé. Un tel processus viserait à incorporer, outre la publication assistée par ordinateur du *Recueil des Traités des Nations Unies* sur papier, la composante de publication Web et le flux de travail associé en vue de publier chaque traité sur Internet après son enregistrement. L'une des contributions majeures à la mise en œuvre de la recommandation concerne les ressources humaines supplémentaires qui doivent être affectées à cette tâche et, pour une large part, la mise à niveau des outils technologiques employés pour la publication des traités. Une actualisation technologique a récemment été réalisée, et un renforcement limité des effectifs a permis d'accroître sensiblement la production de tirages papier par rapport aux années précédentes.

Il est prévu que les nouveaux processus définissent des indicateurs et des objectifs de gestion intermédiaires pour chaque étape de la publication des traités.

Bureau des affaires juridiques

Projet d'organigramme et de répartition des postes pour l'exercice biennal 2012-2013



Abréviations : BO : budget ordinaire; FxB : fonds extrabudgétaires; SGA : Secrétaire général adjoint; SSG : Sous-Secrétaire général; G(1^oC) : agent des services généraux (1^o classe); G (AC) : agent des services généraux (Autres classes).

^a Redéploiement proposé du sous-programme 6.

^b Redéploiement proposé des sous-programmes 3 et 4.

Annexe

Produits de l'exercice 2010-2011 non reconduits en 2012-2013

<i>Paragraphe du document</i> A/64/6 (Sect. 8)	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
Sous-programme 3. Développement progressif et codification du droit international			
8.39 a) vi) b)	Effets d'un conflit armé sur les traités : observations et informations reçues des gouvernements	2	Question close en 2010/11
8.39 a) vi) b)	Rapport sur les effets d'un conflit armé sur les traités	2	Question close en 2010/11
8.39 a) vi) b)	Rapport sur les ressources naturelles partagées	2	Question close en 2010
8.39 b) i)	<i>Annuaire juridique des Nations Unies 2007</i>	1	Publication en 2011
8.39 b) i)	<i>Annuaire juridique des Nations Unies 2008</i>	1	Publication en 2011
8.39 b) i)	<i>Annuaire juridique des Nations Unies 2009</i>	1	Publication en 2011
8.39 b) i)	<i>Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies, Supplément n° 8 (vol. II)</i>	1	Publication en 2011
8.39 b) i)	<i>Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies, Supplément n° 9 (vol. II)</i>	1	Publication en 2011
8.39 b) i)	<i>Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies, Supplément n°8 (vol. IV)</i>	1	Publication en 2011
8.39 b) i)	<i>Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies, Supplément n°8 (vol. VI)</i>	1	Publication en 2011
8.39 b) i)	<i>Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies, Supplément n° 9 (vol. VI)</i>	1	Publication en 2011
8.39 b) i)	<i>Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies, Supplément n° 7 (vol. II)</i>	1	Publication en 2011
8.39 b) i)	<i>Recueil des sentences arbitrales internationales (vol. XXX)</i>	1	Publication en 2011
8.39 b) i)	<i>Recueil des sentences arbitrales internationales (vol. XXXI)</i>	1	Publication en 2011
8.39 b) i)	<i>Recueil des sentences arbitrales internationales (vol. XXIX)</i>	1	Publication en 2011
Total partiel		18	
Sous-programme 4. Droit de la mer et affaires maritimes			
8.44 a) i) b)	Rapports annuels établis conformément à l'article 319 de la Convention relatif aux questions de caractère général qui ont surgi à propos de celle-ci, sur les travaux de la Commission des limites du plateau continental et sur les thèmes prioritaires retenus par les États parties	4	Question traitée dans un autre document à l'intention des organes délibérants
8.44 a) iv) b)	Processus consultatif informel ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer : documentation établie à l'intention des organes délibérants : documents d'information et de séance requis	4	Obsolète

<i>Paragraphe du document A/64/6 (Sect. 8)</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
8.44 a) iv) b)	Processus consultatif informel ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer : documentation établie à l'intention des organes délibérants : thèmes prioritaires retenus par le Processus consultatif	4	Obsolète
8.44 a) v) b)	Groupe de travail spécial officieux à composition non limitée chargé d'étudier les questions relatives à la conservation et à l'exploitation durable de la biodiversité marine dans les zones situées au-delà des limites de la juridiction nationale : documentation établie à l'intention des organes délibérants : documents d'information et de séance requis	6	Obsolète
8.44 a) vi) b)	Commission des limites du plateau continental : documentation établie à l'intention des organes délibérants : thèmes prioritaires retenus par la Commission	4	Obsolète
8.44 c) i) a)	Services consultatifs : questions liées aux moyens pour les États de tirer pleinement parti des possibilités offertes par la Convention, y compris les questions économiques, techniques, scientifiques et environnementales	2	Question traitée dans le cadre d'une autre activité
8.44 c) i) b)	Services consultatifs : questions liées à la mise en œuvre effective et à l'application uniforme et cohérente de la Convention et des accords connexes	4	Question traitée dans le cadre d'une autre activité
8.44 c) ii)	Exécution et développement du programme de formation sur le droit de la mer et les affaires maritimes, et notamment du programme FORMATION-MERS-CÔTES (avec l'appui du PNUD)	2	La deuxième phase du programme FORMATION-MERS-CÔTES, qui était financée par le Fonds pour l'environnement mondial, a mis un terme à ses activités au titre du projet GLO/98/G35 mené dans le cadre du programme FORMATION-MERS-CÔTES, sur décision du Fonds
Total partiel		30	
Sous-programme 5. Harmonisation, modernisation et unification progressives du droit commercial international			
8.49 b) i)	<i>Annuaire de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international</i> (vol. XXXVIII, 2007)	1	Inclus dans le programme de publications 2010/11
8.49 b) i)	<i>Annuaire de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international</i> (vol. XXXIX, 2008)	1	Inclus dans le programme de publications 2010/11
Total partiel		2	

<i>Paragraphe du document A/64/6 (Sect. 8)</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
Sous-programme 6. Garde, enregistrement et publication des traités			
8.54 a) i)	Traités multilatéraux déposés auprès du Secrétaire général : état au 31 décembre 2007 (ST/LEG/SER.E/26) et au 31 décembre 2008 (ST/LEG/SER.E/27)	2	Le document ST/LEG/SER.E/26 a été publié en 2010. Le document ST/LEG/SER.E/27 sera publié en 2011.
8.54 a) i)	Traités multilatéraux déposés auprès du Secrétaire général : état au 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2010	2	En raison de coûts plus élevés et de doutes quant à la pertinence des versions papier du fait de la mise en ligne de chaque version actualisée sur le site Web, le jour même, il ne sera plus réalisé de version papier de cette publication.
Total partiel		4	
Total		54	